C.R.I.C. N° 43 (2006-2007)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 52 (2006-2007)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Action sociale et de la Santé

Lundi 29 janvier 2007

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Interpellations 3

Interpellation de M. Borsus à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «les démissions «spontanées» mais collectives des Président et Vice-Président «révoqués» du comité de gestion de l'AWIPH et des deux commissaires du Gouvernement»

Orateurs: M. le Président, M. Borsus, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, Mmes Bidoul, Dethier-Neumann, Simonis, Corbisier-Hagon 3

Interpellation de Mme Colicis à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «la mise en œuvre du Plan Grand froid en Région wallonne et plus particulièrement à Charleroi»

Orateurs: M. le Président, Mme Colicis, M. Procureur, Mme Dethier-Neumann, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances 18

Questions orales 26

Question orale de Mme Corbisier-Hagon à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «le soutien par la Région wallonne des Écoles de devoirs en 2007»

Orateurs: M. le Président, Mme Corbisier-Hagon, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances 26

Question orale de M. Onkelinx à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «la problématique de la concurrence des titres-services aux services d'aides à domicile»

Orateurs: M. le Président, M. Onkelinx, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances 28

Question orale de Mme Dethier-Neumann à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «la création d'emplois en Entreprises de travail adapté dans le cadre du Plan de cohésion sociale»

Orateurs: M. le Président, Mme Dethier-Neumann, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances 30

Question orale de Mme Dethier-Neumann à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «les efforts en matière d'accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre du Plan de cohésion sociale»

Orateurs: M. le Président, Mme Dethier-Neumann, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances 32

Organisation des travaux 34

Liste des abréviations courantes 35

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Présidence de M. Patrick AVRIL, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral commence à 16 heures 17 minutes

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE M. BORSUS À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LES DÉMISSIONS «SPONTANÉES» MAIS COLLECTIVES DES PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT «RÉVOQUÉS» DU COMITÉ DE GESTION DE L'AWIPH ET DES DEUX COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Borsus à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «les démissions «spontanées» mais collectives des Président et Vice-Président «révoqués» du comité de gestion de l'AWIPH et des deux commissaires du Gouvernement».

Ont demandé de se joindre à l'interpellation: Mme Bidoul et Mme Dethier-Neumann.

La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, quelques questions très directement, si vous le voulez bien.

Premier élément, vous avez constaté que la majorité des membres de notre Commission avait pris le contre-pied de votre note du 6 décembre au Gouvernement en estimant qu'il n'y avait aucun manquement à reprocher au Président et au Vice-Président de l'AWIPH. Dès lors, à la suite de toutes ces auditions, la Commission a pris exactement le contre-pied d'une décision que vous avez, par ailleurs, publiquement annoncée et sur laquelle vous avez demandé au Gouvernement de prendre attitude. Nous étions le 6 décembre.

Deuxième élément, Madame la Ministre, les Commissaires du Gouvernement, qui sont aujourd'hui démissionnaires et remplacés, étaient chargés d'une mission importante puisqu'ils devaient présenter un rapport plus précis, plus circonstancier au Gouvernement – et ce pour après-demain –, sur les conditions d'une éventuelle procédure disciplinaire à l'égard de M. Rovillard, puisque nous sommes pour le moment, dans une situation ou rien ne se passe, excepté le fait de la suspension dans l'intérêt du service avec une retenue partielle du salaire en ce qui concerne M. Rovillard, mais les Commissaires doivent encore remettre au Gouvernement incessamment leur rapport.

Les Commissaires auront donc changé! Avez-vous proposé au Gouvernement que les anciens Commissaires poursuivent leur mission jusqu'au moment où ils auront établi leur rapport, ou n'avaient-ils pas encore établi ce rapport détaillé, auquel cas, cette mission incombera aux nouveaux Commissaires désignés? Si, par ailleurs, ces nouveaux Commissaires désignés, se voient confier cette mission, un délai supplémentaire leur sera-t-il accordé du fait que les Commissaires précédents avaient été avertis en date du 6 décembre, qu'ils devaient établir un rapport sur l'ensemble des agissements de M. Rovillard pour le 31 janvier? Nous serons d'ailleurs très heureux, dans cette Commission, d'en prendre connaissance, parce qu'il reste une vaste zone d'ombre sur ce qu'il s'est passé exactement dans le chef de M. Rovillard. Quelle est l'ampleur de ses voyages? A-t-il remboursé? Votre rapport parlait de 19.000 euros d'avance, mais uniquement pour 5 déplacements à l'étranger. Mais alors, qu'en est-il pour les autres voyages?

Ce rapport est donc très important, parce que, d'une part, il va nous permettre enfin de faire la lumière sur les agissements supposés ou non, par rapport à certains reproches comme ceux que vous faisiez en son temps au Vice-Président de l'AWIPH concernant ce voyage à Nice. Ce rapport va peut-être également annihiler certains des reproches. Donc, on l'attend avec impatience, c'est pour dans deux jours. Je me dis plus que deux jours, et le Gouvernement va savoir si, oui ou non, il va pouvoir lancer une procédure disciplinaire à l'encontre de M. Rovillard.

Je vous rappelle que ce dernier a introduit un recours concernant sa mesure actuelle. Il a donc introduit une demande auprès de la Commission chargée d'être l'organe de recours des sanctions prises à l'égard des fonctionnaires généraux dirigeants.

Je voudrais vous demander si cette Commission est actuellement constituée et si elle est bien en fonction? La question n'est évidemment pas neutre puisque l'existence ou non d'un recours en dépend.

Première question, qu'en est-il de l'établissement du rapport par les Commissaires. Est-ce que ce sont

les nouveaux ou les anciens Commissaires qui continuent l'action ?

Par ailleurs, par ricochet, quel sort sera réservé à l'éventuel recours introduit par M. Rovillard.

Les nouveaux Présidents et Vice-Présidents sont désignés et par ailleurs, les nouveaux Commissaires du Gouvernement le sont également. Je constate que dans les trois personnes qui sont désignées, il y a une personne qui était déjà en fonction. Dès lors, dois-je en conclure, Madame la Ministre, que vous avez fait vôtres les conclusions de la Commission, c'est-à-dire que, contrairement à ce que vous aviez indiqué au Gouvernement début décembre, à la suite des travaux parlementaires, vous dites : «*Non, je me suis trompée, la Commission a donc raison et donc, je n'ai plus de reproche à formuler à aucun d'entre eux*.» ou confirmez-vous, aujourd'hui, certains des reproches que vous formuliez au Gouvernement ?

Je pense que c'est important, d'autant que, comme vous le constaterez, les Commissaires, et plus particulièrement les membres du bureau de l'AWIPH, n'ont pas été avares de commentaires au moment de leur démission. En effet, le Vice-Président Daniel Vanderzeypen a déclaré qu'il démissionnait parce que, de toute façon, il n'avait plus confiance en la Ministre de tutelle et qu'il ne voulait plus travailler avec elle. M. Briet, Commissaire du Gouvernement, a lui aussi exprimé son mécontentement. J'ai ici les déclarations de chacun d'entre eux, non seulement, ils ont démissionné, certains s'estimant réhabilités, d'autres, estimant qu'il n'y avait plus cette relation de confiance avec la Ministre de tutelle et d'autres enfin, estimant qu'il n'était plus possible de poursuivre dans ces conditions.

Alors, puis-je maintenant vous demander très directement, Madame la Ministre, si vous avez encore quelque chose à reprocher à M. Poulain et à M. Vanderzeypen ? Aviez-vous obtenu l'autorisation du Gouvernement de les remplacer ? En outre, je constate que Jean-Marie Jusniaux fait partie de la nouvelle équipe. C'est celui qui fut le moins loquace devant notre Commission, je n'y vois aucun parallèle, je me suis fait moi-même tout seul l'observation, je me suis dit : «*Tiens, justement, celui qui n'a quasiment rien dit, lui, il est passé entre les gouttes*.», mais c'est peut-être une impression toute personnelle, loin de moi l'idée d'en faire une affirmation.

Je pense par ailleurs que l'on doit y voir clair maintenant, puisque vous avez proposé des décisions au Gouvernement. Je pense également qu'il serait heureux que nous puissions disposer de la note que vous avez déposée au Gouvernement. J'imagine que vous avez dû proposer au Gouvernement : «*Je propose de retirer la décision de révocation que je vous proposais le 6 décembre. Ou, je vous propose, à vous, Mesdames et Messieurs les Collègues du Gouvernement, de retirer la révocation de principe que je décrivais comme la décision du 6 décembre*.» parce que, comment peut-on démissionner si on est révoqué ? Supposons que l'un d'entre nous démissionne et qu'il ait fait l'objet, ne fût-ce que d'un début – nous prétendons tous que c'était une révocation ferme –, votre chef de Cabinet et vous-même à sa suite avez affirmé qu'il s'agissait d'une révocation de principe, j'imagine que les intéressés ne vont pas se contenter de leur démission à la suite du rapport non encore adopté d'ailleurs de notre Commission. Il est clair que la décision du Gouvernement de la semaine dernière a dû retirer la décision du 6 décembre les concernant, de manière à ce que, n'étant plus révoqués, ou n'étant plus révoqués de principe, ils puissent alors pleinement démissionner, parce que lorsque l'on est révoqué, on ne sait pas démissionner si on est déjà révoqué.

Je vous rappelle que vous aviez également signalé, en date du 22 décembre, si je ne m'abuse, que vous aviez l'intention d'entendre M. Poulain qui devait venir expliquer et faire valoir ses arguments par rapport aux reproches que vous lui adressiez en ce mois de décembre. Loin de moi de faire des rétroactes, mais puisque l'on est en train de tenter de faire table rase, en tout cas sur cet aspect-là, très clairement – je pense que l'on doit être très franc entre nous –, je vous demande si vous avez encore aujourd'hui des reproches à adresser à M. Poulain et à M. Vanderzeypen ?

Avez-vous proposé de retirer la révocation et la révocation de principe au Gouvernement ? La Chambre des recours pour les fonctionnaires généraux dirigeants est-elle constituée ?

Par ailleurs, est-ce qu'il n'y aurait pas de conséquences relatives à la procédure disciplinaire, compte tenu du fait que l'on ait changé les Commissaires qui étaient chargés, pour le compte du Gouvernement, d'établir un rapport sur les agissements que l'on pourrait éventuellement reprocher à M. Rovillard ? Donc *quid* par rapport à cela ! Attention aux vices de procédure, car on pourrait comparer cela à la modification complète des juges lors de l'instruction d'une affaire.

Je voulais également vous demander, si vous le voulez bien, Madame la Ministre, à défaut de nous donner une copie des rapports des Commissaires, serait-il irrévérencieux de vous demander, au moins, les dates de ces rapports ?

Je veux encore bien entendre que l'on me dise que ce que les Commissaires ont écrit ou n'ont pas écrit est une espèce de secret d'état – bien que je ne partage pas cette opinion –, mais il me semble qu'il n'est quand même pas déraisonnable de demander les dates des rapports des Commissaires. Ils sont en fonction depuis un certain temps, il y a un décret avec des mis-

sions très précises et donc, je suppose qu'on va pouvoir me dire : «*Ils m'ont fait rapport 14 fois, à telle date, etc.*». Malgré la situation – vous conviendrez qu'on se contente de peu, de beaucoup trop peu –, mais ce serait déjà un premier pas, il n'y a pas besoin d'une délibération du Gouvernement pour pouvoir dire : «*J'ai eu un rapport à telle date.*».

J'en viens, si vous le voulez bien, à la désignation de M. Crusnière. Je pense qu'il est temps maintenant de dire à la Commission qui va partir ! On annonce M. Crusnière comme un éventuel chef de Cabinet d'un Gouverneur, dans le Brabant wallon. Vous pouvez probablement démentir cette information, mais je me dis, diable, qu'a encore fait Mme Vienne si elle vient de désigner comme Commissaire du Gouvernement quelqu'un qui, après demain, va se retrouver Chef de Cabinet d'un Gouverneur dans la sphère provinciale ? Vous conviendrez que ce n'est pas exactement le périmètre où l'on s'attend à voir immédiatement un Commissaire du Gouvernement. Pouvez-vous nous confirmer ou peut-être nous infirmer l'imminence du départ – je vois vos collaborateurs qui sourient – de M. Crusnière ? Parce que je commence à me poser des questions, parce que c'est peut-être M. Crusnière qui était concerné par les conflits de personnes ou M. Delhauteur – mais vous répondrez à ma collègue qui va vous poser des questions concernant ces conflits de personnes, personnes que vous avez mises en exergue autour de vous et qui ont fait de vous en partie une victime, c'est ce que vous nous avez indiqué.

Par conséquent, Madame la Ministre, pouvez-vous nous éclairer sur la manière dont cela va s'organiser avec M. Crusnière avant qu'il ne parte ? Car on est bien d'accord qu'il préside le Comité financier et qu'il est donc sous le contrôle du Commissaire étant donné que le Commissaire contrôle tous les organes et tous les fonctionnements et qu'il peut faire appel de toutes les décisions etc. Mais, le Commissaire du Gouvernement, c'est aussi lui, et donc, quand je lis l'article 56 du décret, je vois que le Comité financier est composé d'un délégué du Ministre, de l'Administrateur général, du Commissaire du Gouvernement, du Délégué du Ministre, d'un Délégué de l'Administration, d'un représentant de la Cour des comptes, et d'un inspecteur des finances. Il y est donc à deux titres ou est-il remplacé par quelqu'un d'autre dont vous pouvez peut-être alors nous annoncer la désignation dans sa fonction de responsable du Comité financier ? Cette situation n'est pas neutre !

Puis-je vous demander comment s'organise la mécanique et si M. Crusnière quitte effectivement votre Cabinet ? Reste-t-il néanmoins Commissaire du Gouvernement ou des mouvements vont-ils encore nous être annoncés ?

M. Delhauteur garde-t-il toute votre confiance ou pas ? Je crois maintenant qu'après toutes ces turbulences, on doit se dire la vérité sur les personnes qui vous entourent.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Écoutez, elles étaient là avant.

M. Borsus (MR). – Oui, mais elles peuvent être promues.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Depuis le début du Cabinet.

M. Borsus (MR). – Je n'ai aucun reproche à faire à qui que ce soit –. Mais, effectivement, ne vous êtes-vous pas posé de questions en vous demandant si vous vous étiez fait avoir ou non, par qui, qui reste, qui part ?

On est sûr de qui va partir, on a des informations concordantes, mais je pense que l'on devrait peut-être, à propos d'autres, avoir une confirmation.

Dernier élément – et puis j'en resterai là pour la première partie de mon intervention, Monsieur le Président. Pouvez-vous nous confirmer les échéances pour le Contrat de gestion ? Je crois que vous avez annoncé au Gouvernement, les grandes lignes d'orientation du Contrat de gestion que vous souhaitez proposer, donc, pouvez-vous nous indiquer, si vous le voulez bien, votre agenda pour l'élaboration du Contrat de gestion ?

Je pense que votre réponse peut nous permettre d'y voir plus clair, en tout cas, sur un petit morceau. Après, on pourra travailler sur le cas de M. Rovillard et avancer dans le dossier, mais il faut maintenant qu'un certain nombre de choses soient dites, soient mises sur la table et qu'on tire les choses au clair. Vous avez peut-être pris des décisions concernant un certain nombre de personnes de votre entourage et donc, c'est le moment de faire le point et surtout de clarifier le fonctionnement avec les Commissaires, avec ceux qui restent, qui sont partis, les remercier, les révoquer, les démissionner, soit, maintenant il est grand temps d'y voir plus clair.

M. le Président. – La parole est à Mme Bidoul qui s'est jointe à l'interpellation.

Mme Bidoul (MR). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, conjointement à ce que vient de dire mon collègue Willy Borsus, j'aimerais, pour ma

part, intervenir sur quelques points particuliers et avoir quelques éclaircissements sur 3 points bien précis.

Tout d'abord, il s'agit de la problématique qui a été essentiellement abordée par mon collègue, à savoir, les remplacements des Président et Vice-Président du Comité de gestion de l'AWIPH qui a été annoncée dans une conférence de presse du Gouvernement, jeudi passé. Ma première question concernant ce point, c'est: pourquoi n'étiez-vous pas présente à cette fameuse conférence de presse? Il s'agit là de la première et unique décision qui a été prise depuis la décision du Gouvernement du 6 décembre et vous n'êtes pas là! C'était quand même une annonce assez importante dans le dossier qui nous occupe et donc, nous sommes assez interpellés d'avoir pu constater que vous n'aviez pas assisté à cette présentation et à cette annonce.

Je me suis dit dans un premier temps que le Ministre-Président avait enfin pris ses responsabilités et qu'il avait repris le dossier de l'AWIPH. Mais il semble que non parce que, d'après nos informations et malgré la demande qui a été formulée par la Commission, en tout cas par ces nombreux membres, il ne sera pas présent jeudi en séance plénière, vous laissant à nouveau seule devant la problématique qui nous occupe depuis quelques semaines.

Ceci dit, j'aurais voulu savoir, indépendamment de ce qui a déjà été demandé, si vous pouviez me préciser sur la base de quels critères objectifs la sélection a été effectuée quant aux personnes qui remplacent celles qui ont été révoquées, démissionnées, etc.

J'aurais voulu savoir si un appel public avait été lancé ou si d'autres procédures, telle que des auditions ou des interviews, avaient été organisées pour pallier les remplacements. Enfin, comment s'est déroulée la procédure de remplacement?

En ce qui concerne le *timing*, vous savez que j'avais déjà abordé cette question dans d'autres registres, mais toujours sur le même sujet. J'aurais voulu savoir pourquoi il a fallu attendre autant de temps, nous sommes quasiment le 6 février à quelques jours près, donc, cela fait presque deux mois qui se sont écoulés, depuis la première décision de révocation ou semi-révocation, appelez-la comme vous voulez. Et là, maintenant, pourquoi attendre tant de temps avant de prendre une décision effective face à ce remplacement?

Le second point pour lequel j'aurais aimé avoir quelques éclaircissements concerne les propos que vous avez tenus dans un hebdomadaire satirique paru le 24 janvier 2007. Ces propos m'ont un peu étonné, interpellé, interloqué, et je vais vous citer – je suppose que vous vous rappelez de ce que vous avez dit à ce sujet – donc le journaliste vous demandait si vous étiez mal entourée et vous avez répondu: «*On n'est pas encore sorti de cette affaire, on doit évaluer. Je me suis rendu compte qu'on s'est servi de moi. J'ai fait confiance à ce qui m'avait été donné. Ce sont des règlements de compte entre personnes. Je ne ferais plus jamais confiance de la même manière.*».

Quand je lis cela, cela soulève un tas d'autres questions évidemment. J'aurais voulu que vous m'éclairiez sur ces propos. Vous dites: «*On n'est pas sorti de cette affaire.*», qu'est-ce que cela veut dire? Va-t-il y avoir d'autres remplacements? Va-t-il y avoir de nouveau un autre jeu de chaises musicales, des changements? Étant donné que vous nous annoncez que ceci n'est pas terminé, je suppose que vous savez qu'il va déjà y avoir une suite. Pourrait-on avoir des éclaircissements à ce sujet?

Ensuite, je suppose que ce n'est pas irrévérencieux non plus de vous demander de quelle personne il s'agit? Est-ce que c'est une personne de votre propre entourage, au sein de votre Cabinet? S'agit-il du Chef de Cabinet dont on a longuement parlé à diverses reprises? Est-ce que c'est de lui que vous parliez quand vous faisiez état de ces propos? J'aimerais que vous m'éclairiez et j'aimerais savoir aussi si vous avez déjà pris des mesures face à cela? Vous constatez qu'effectivement, on vous a trompé – si je peux résumer un peu les propos que vous tenez dans le journal –, face à ce constat, avez-vous pris des mesures? Avez-vous déjà des choses à nous annoncer à ce sujet?

Quand vous parlez également de: «*Ce sont des règlements de compte entre personnes.*». Cela m'interpelle aussi. Pourrais-je avoir quelques éclaircissements face à ces propos? Ce sont des propos que vous avez tenus, donc, je ne fais que citer la presse, mais c'est assez interpellant quand on connaît la problématique à laquelle nous avons à faire face aujourd'hui. Donc, j'aimerais avoir quelques éclaircissements.

Enfin, pour terminer, je voulais aborder aussi un troisième point, qui va peut-être vous paraître plus anecdotique, mais qui est quand même, à mes yeux, assez important et qui concerne le manager spécial. Ce manager de crise s'est vu confier plusieurs missions dont celle d'aider à la mise en œuvre des futures recommandations qui seront formulées par le Comité financier dans le cadre de l'audit sur les procédures de contrôle de gestion de l'agence que vient de commander le Gouvernement. J'aurais voulu avoir deux types de précisions. La première concernant l'audit dont il est question, j'aurais voulu savoir de quel audit on parlait, quel en était l'objet, parce que ce n'est pas clair dans ce qui a été annoncé. Cet audit a-t-il déjà été entamé, quand sera-t-il terminé et de quoi parle-t-on?

Va-t-il être une sorte d'actualisation de l'audit Deloitte & Touch de 2004 dont on a déjà longuement parlé et sur lequel nous avions insisté dans le cadre des procédures et des formalités exécutées pour la

réalisation du nouveau contrat de gestion. J'aurais voulu savoir de quel audit on parlait et si c'était celui qui allait intervenir dans la réalisation du nouveau contrat de gestion.

Enfin, et pour terminer, toujours par rapport à ce manager spécial ou se manager de crise, j'aurais voulu savoir quel était le crédit prévu dans le cadre de cette désignation ? Qui va le prendre en charge, l'AWIPH ou le Gouvernement et sur base de quel montant ? Comment s'organise la désignation de ce manager de crise ?

Voilà donc la série de questions très précises sur lesquelles j'aurais voulu vous entendre et entendre vos éclaircissements.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann qui s'est jointe également à l'interpellation.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Madame la Ministre, les membres du bureau du Comité de gestion et les Commissaires du Gouvernement ont remis, spontanément, dit-on, leur démission.

En ce qui concerne le Vice-Président, on connaît la cause de sa démission car il s'est exprimé et a affirmé qu'il n'avait plus confiance en vous. Quant à savoir les motifs des démissions du Président et du deuxième Vice-Président, ainsi que celles des Commissaires, je suppose qu'il ne s'agit pas des mêmes motivations, et donc, Madame la Ministre, j'aurais voulu savoir si vous pouviez nous éclairer à ce sujet. De plus, comme nous n'avons pas cessé de le répéter tout au long de ces semaines, comment expliquez-vous, au-delà du côté illogique de la chose, que seulement 5 personnes du bureau ont démissionné et non pas l'entièreté du bureau ? Qu'adviendra-t-il de ces 5 personnes ? Seront-elles replacées au sein même de l'Agence ou quitteront-ils complètement le secteur des personnes handicapées ?

Par ailleurs, je voudrais savoir si votre Commissaire du Gouvernement continue à travailler au sein de votre Cabinet ?

Deuxièmement – et comme l'a dit mon collègue M. Borsus, cela me paraît bizarre –, considérant que tous ces responsables avaient le regard braqué sur ce qui se passait, cette décision mutuelle paraît illogique du fait qu'elle nous prive de témoins. Comment va-t-on maintenant clarifier la situation, comme on le dit dans notre proposition de résolution, du fait que les témoins sont manquants ? Qui va pouvoir le faire ?

Je ne cite qu'un exemple. Lors de nos auditions, nous avons notamment entendu, de la bouche de M. Rovillard, parler d'un membre de l'AWIPH qui arrondissait ses fins de mois avec des tickets restaurants. Aujourd'hui, cette personne a été identifiée du fait qu'il n'en existait pas 36, et on a eu vent qu'il venait d'introduire sa demande de mise à la pension. Dès lors, vous savez très bien que dès qu'il aura obtenu sa pension, plus rien ne pourra lui arriver ! Donc, serez-vous encore capable d'éclaircir pareils agissements ?

En outre, s'il est vrai qu'il est plus facile pour un Gouvernement ou un Ministre de faire table rase du passé via des démissions et de recommencer par la suite, il faudra néanmoins gérer la situation, même quand ressurgiront du passé certains faits délictueux. Donc, comment allez-vous gérer cela ? Quel est l'avenir face à cette problématique ? Quels sont les contacts que vous avez pris ? Quel est le contact que vous aujourd'hui avec le Comité de gestion restant ? Quel est votre contact avec le manager de crise qui a été déterminé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Permettez-moi de faire le point effectivement sur les décisions qui ont été prises à mon initiative par le Gouvernement dans le dossier de l'AWIPH.

Comme vous l'avez dit, le 25 janvier, le Gouvernement a accepté la démission et procédé au remplacement du Président et des deux Vice-Présidents du Comité de gestion, ainsi que des deux commissaires du Gouvernement auprès de l'Agence.

Il n'a, en conséquence, été nécessaire d'entamer aucune procédure de révocation à l'encontre de qui que ce soit et la décision du 6 décembre n'avait pas à être retirée.

Cette décision exécute strictement la décision antérieure du Gouvernement du 6 décembre 2006, qui a déjà été largement commentée lors de la Commission, non seulement en ce qui concerne les remplacements annoncés, mais également en ce qui concerne la désignation, à titre provisoire, d'un manager spécial.

À ce propos, je souhaite préciser les missions qui ont été assignées à ce Commissaire par le Gouvernement. Il s'agira plus spécialement pour lui :

– d'aider le Comité de gestion de l'AWIPH et son administrateur général faisant fonction à coordonner une réorganisation des services centraux de l'administration de l'Agence, notamment en vue d'implémenter les recommandations du rapport d'audit budgétaire réalisé par le Comité financier. Ce rapport d'audit budgétaire, c'est celui que vous avez reçu les uns et les autres et qui a été très largement commenté et qui a fait l'objet d'un certain nombre

de frappes et de recommandations, donc, sa mission va être de l'implémenter à l'intérieur de l'institution ;

– d'aider à la mise en œuvre des futures recommandations qui seront formulées par le Comité financier dans le cadre d'un autre audit qui est en cours de réalisation sur les procédures de contrôle de gestion que vient de commander le Gouvernement ;

– d'articuler avec le Comité de gestion la phase de concertation. Je rappelle que toute la procédure pour le Contrat de gestion laisse une très large place à la concertation. Le Contrat de gestion n'est pas le produit de la réflexion d'une seule personne, que ce soit de la Ministre ou de qui que ce soit d'autre, mais c'est bien un produit concerté et il sera chargé d'articuler, au nom du Comité de gestion, cette phase de concertations avec moi-même pour établir le nouveau contrat de gestion ;

– de proposer des améliorations aux procédures internes afin de renforcer les modes de surveillance de la gestion journalière de l'Agence.

Je suis convaincue et persuadée que ces décisions sont de nature à remettre l'Agence sur des rails enfin corrects après les événements de ces dernières semaines. Elles assurent de nouvelles bases stables pour remettre l'Agence, d'une part, et le Gouvernement, d'autre part, à la tâche pour la réalisation du nouveau contrat de gestion.

Je ne reviendrai pas sur le détail de la procédure étant donné que je vous renvoie à la réponse détaillée que j'ai déjà adressée ici, en réponse à Mme Bidoul, il y a quinze jours de cela.

Vous m'interrogez, enfin, sur la manière dont j'ai pu exercer mon contrôle sur l'AWIPH. Je veux, sur ce point, vous apporter quelques précisions sur la manière dont mon contrôle s'est exercé depuis mon entrée en fonction.

Je souligne seulement cette particularité qui fait que le décret prévoyant, en réalité, deux Commissaires, ceci implique dans la pratique un partage des tâches entre l'un, le Commissaire proprement dit, plus spécialement concentré sur la vérification des actes des organes de l'Agence et la communication à l'adresse de la Ministre de tutelle, et l'autre, le Délégué plus spécialement concentré sur les vérifications budgétaires et comptables qui sont de l'intérêt du Ministre du Budget.

Le Gouvernement a eu le souci de garantir l'équilibre des deux composantes de la majorité dans le contrôle de l'Agence. Ainsi le Délégué du Ministre du Budget a-t-il été désigné sur la proposition du Vice-Président du Gouvernement, André Antoine, au sein du Cabinet duquel il travaille par ailleurs ?

La mission du Commissaire du Gouvernement implique d'abord pour celui-ci qu'il assiste aux réunions des organes de gestion de l'organisme qu'il contrôle. Et en l'occurrence, pour l'AWIPH, il s'agit du Comité de gestion, du Bureau et du Comité financier.

Quelques chiffres pour vous montrer que les deux Commissaires ont été très régulièrement présents à ces réunions.

Du 9 décembre 2004 au 25 janvier 2007, le Comité de gestion s'est réuni à 30 reprises pour lesquelles le Commissaire du Gouvernement s'est absenté 2 fois seulement. Encore ces deux absences excusées concernaient-elles deux séances d'information, sans décision à l'ordre du jour. Du 13 janvier 2005 au 18 janvier 2007, le Bureau s'est réuni 33 fois. Le Commissaire du Gouvernement compte 5 absences. Du 18 novembre 2004 au 14 novembre 2006, le Comité financier s'est réuni à 22 reprises. Le Commissaire du Gouvernement s'est absenté 2 fois.

Notez qu'à toutes les réunions, l'un ou l'autre au moins de ces deux Commissaires était présents, ceux-ci s'étant organisés entre eux.

Ces réunions impliquent que j'en reçoive régulièrement les ordres du jour et les procès-verbaux. Dans la réalité, mon Cabinet était à tous coups destinataire de quatre copies de ces documents. L'une m'étant personnellement adressée, la seconde était personnellement adressée au Commissaire du Gouvernement à la même adresse étant donné qu'il était mon Chef de Cabinet, la troisième l'était au Président du Comité financier, et enfin une dernière copie était destinée au Collaborateur de mon Cabinet spécialement chargé de la matière.

Nous souffrons plutôt là de pléthore de documents et d'informations que du contraire.

Par ailleurs, pendant la même période, le Comité financier a produit une série d'autres documents qui m'ont également été normalement adressés, ainsi qu'à mes Collaborateurs, de la même façon.

Ainsi le Comité financier a rendu les avis suivants. Les avis sur les propositions pour les budgets initiaux annuels de l'Agence. En général, il y a deux avis : un lors des propositions initiales en septembre, un autre sur les propositions définitives, une fois la dotation connue en décembre. Un avis sur les propositions d'ajustement des budgets de l'Agence, même principe, deux avis. Il remet également les tableaux de bord trimestriels sur l'exécution du budget de l'Agence et le rapport sur l'exécution annuelle du budget de l'Agence.

Le Comité financier a aussi remis des avis sur des demandes spécifiques telles que par exemple : la revalorisation barémique le 20 janvier 2005, les

accords non-marchands le 28 février 2005 et le 31 mai 2005, l'étude sur la problématique FSE le 22 avril 2005, le coût de l'évolution de la dérive barémique le 18 octobre 2005, le coût horaire des ETA le 19 octobre 2005, le délai de comptabilisation le 4 mai 2005, l'extension des locaux AWIPH le 14 septembre 2006 et l'Acquisition de matériel informatique le 14 septembre 2006.

Le Comité financier a enfin réalisé un audit budgétaire qui a impliqué la réalisation de divers rapports intermédiaires – je n'y reviendrai pas.

Que ce soit avant ces réunions, après celles-ci, même parfois pendant, le Commissaire du Gouvernement m'a toujours fait rapport de leurs objets, de leurs déroulements, des décisions prises, en fonction de leur intérêt pour ma politique.

Le fait que le Commissaire exerçait également les fonctions de chef de mon Cabinet m'a permis d'être constamment informée du fonctionnement des organes de gestion de l'Agence, sans que cela nécessite nécessairement de formalisation étant donné que nous étions en contact constamment.

Je vous rappelle également qu'un certain nombre de décisions du Comité de gestion nécessitent l'approbation du Gouvernement wallon. Ce type de décisions est explicitement prévu par le décret du 6 avril 1995. Cela signifie que, dans ces cas, l'Agence doit transmettre à la Ministre de Tutelle tous les éléments d'information nécessaires, que ceux-ci font l'objet d'un examen par mon Cabinet, que cet examen prend la forme d'une note au Gouvernement accompagnée de la proposition de décision ad hoc, ce qui aboutit à une notification en bonne et due forme qui, elle-même est signifiée officiellement par mes soins en retour au Comité de gestion qui peut seulement, après cela, donner instruction à l'Administration de l'Agence d'exécuter la décision. Cela peut vous paraître long ! En effet, cela l'est, mais cela garantit une bonne information et un bon contrôle.

En ce qui concerne les rapports sur la situation et les évolutions de la trésorerie de l'AWIPH, il est de tradition dans cette agence qu'ils ne transitent jamais par le Commissaire du Gouvernement, ni même par le délégué du Ministre du Budget. Ils sont directement et régulièrement transmis directement par les services financiers de l'organisme à l'administration du Budget qui centralise ces informations.

Dès que, par contre, des intérêts stratégiques pour l'Agence ont été mis en jeu ou des irrégularités ont été constatées, dès ce moment-là, le Commissaire du Gouvernement a normalement adressé, dans les formes et délais requis, aux Ministres responsables, des rapports circonstanciés ou la copie des actes qu'il a été amené à poser à l'égard de tiers.

M. Borsus (MR). – Le Commissaire du Gouvernement est bien M. Delooter ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Le Commissaire du Gouvernement est effectivement M. Delooter, je vous le confirme.

Ceci est arrivé, durant la période considérée, dans trois circonstances.

En ce qui concerne les recours du Commissaire auprès du Gouvernement :

Un relevé des notifications du Gouvernement wallon entre 1995 et 2006 indique que, sur 23 recours introduits auprès du Gouvernement par les Commissaires du Gouvernement auprès des OIP, seuls 4 concernent l'AWIPH. Les deux premiers ont abouti à des décisions en date des 16 novembre et 7 décembre 1995 et ont concerné des décisions du Comité de gestion relatives à la promotion ou à l'engagement d'agents de l'AWIPH.

Deux autres recours ont été introduits en 2006 sur les points suivants :

– un recours a été introduit par le Commissaire du Gouvernement contre une décision du Comité de gestion de l'AWIPH relative au renouvellement et à la modification d'autorisations de prises en charge en faveur de la S.A. Le Carrosse, ayant abouti à la décision du Gouvernement du 13 juillet 2006 ;
– le second recours, l'examen par le Gouvernement du rapport d'enquête des Commissaires du Gouvernement du 23 octobre 2006 sur les missions à l'étranger de l'Administrateur général, ayant abouti à la décision d'une retenue de traitement à l'encontre de l'intéressé.

A ce propos, j'en profite pour vous signaler, puisque vous m'avez posé la question, que les Commissaires du Gouvernement démissionnés n'ont pas quitté leur fonction sans remettre au Gouvernement un état provisoire de l'enquête administrative complémentaire qui leur a été commandée par le Gouvernement.

En effet, nous avons reçu le Ministre-Président, le Ministre du Budget et moi-même en date du 24 janvier, un état complet mais néanmoins non définitif du travail d'enquête qu'ils ont pu jusqu'à cette date mener à bien en collaboration avec la cellule permanente de contrôle de gestion. Ils n'ont cependant pas pu – vous le comprenez bien – apporter de conclusions définitives à leur travail dans la mesure où le temps ne leur a pas été laissé de procéder à un examen contradictoire des éléments découverts. Ce travail, toutefois, pourra sans peine être repris et complété par les Commissaires nouvellement désignés.

En ce qui concerne d'autres actions menées par les Commissaires dans des situations quelque peu inhabituelles – je vais prendre pour exemple le Comité de gestion du 21 décembre dernier.

L'absence conjuguée, lors de la séance du Comité de gestion du 21 décembre dernier, du Président et des deux Vice-Présidents a entraîné pour cet organe quelques interrogations quant à la régularité des décisions que les membres devaient adopter ce jour-là en fonction de l'ordre du jour. Ce dernier comprenait pourtant un point essentiel, à savoir l'approbation du projet de budget de l'AWIPH pour l'année 2007. Le compte rendu de cette séance a dès lors fait l'objet d'un rapport spécial et circonstancié du Commissaire du Gouvernement qui nous a été adressé en date du 22 décembre 2006. Il s'agit là d'un cas particulier d'application de l'article 14, 1°, du décret du 12 février 2004 relatif aux Commissaires du Gouvernement.

Par ailleurs, je signale ici que les Commissaires du Gouvernement n'ont, durant ces deux dernières années, pas été amenés à imposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour des organes de gestion, en application de l'article 9 du décret du 12 février 2004.

Dernier élément, en ce qui concerne le contrôle des Administrateurs publics :

En application de l'article 14, 2°, qui prévoit qu'il soit rédigé un avis écrit et circonstancié au Ministre-Président, au Ministre de tutelle et au Ministre du Budget dans l'hypothèse où ont été constatés certains manquements commis par un administrateur public au regard des obligations qui lui incombent en vertu du Décret organisant le statut de l'administrateur public ou en vertu de la Charte de l'administrateur public, le Commissaire du Gouvernement a été amené à nous adresser entre le 13 novembre et le 4 décembre 2006 un certain nombre d'éléments à savoir, des échanges de courriers et des rapports, relatifs à des irrégularités présumées dans le chef de certains membres ou anciens membres du Comité de gestion.

Ces éléments vous ont été oralement exposés par le Commissaire du Gouvernement lors de son audition devant votre Commission sans que celui-ci se soit, ni ait été autorisé à vous communiquer les pièces relatives à ces affaires.

En ce qui concerne – et je ne reviendrai pas sur la discussion relative à la procédure que nous avons eue au début de cette Commission – votre demande à ce propos, je peux vous affirmer que le Gouvernement ne fera pas obstacle à la transmission de celles-ci moyennant, dans un souci de sécurité juridique pour toutes les parties et pour les tiers intéressés et dans le plus rigoureux respect des compétences respectives du Gouvernement et du Parlement, le strict respect de la procédure suivante :

– le Gouvernement souhaite que le Président de votre Assemblée, à l'initiative du Président de votre Commission, transmette au Ministre-Président, une demande expresse de communication des documents souhaités en indiquant tout aussi explicitement les raisons pour lesquelles la Commission entend parfaire, par cette communication, son information ;

– le Gouvernement, de son côté, s'engage à délibérer dans les plus brefs délais à partir de cette demande et à y répondre ainsi, pour autant que soient définies et organisées avec votre Assemblée toutes les conditions nécessaires à éviter tout usage inapproprié de ces documents, en particulier un usage qui pourrait nuire aux intéressés, voire mettre à mal la présomption d'innocence dont ils bénéficient.

Ces conditions devront donc garantir le respect de la confidentialité des pièces à l'instar de ce qui a déjà été pratiqué par votre Assemblée dans d'autres dossiers à la demande du Gouvernement.

Vous pouvez constater qu'au contraire de ce que certains ont pu prétendre et comparativement à la situation antérieure, le Commissaire du Gouvernement qui a agi au sein de l'AWIPH entre le début de l'année 2005 et le début de l'année 2007, a été appelé à exercer un contrôle suivi, régulier et, hélas, parfois exceptionnel, imposé par les événements. De ce contrôle, il a toujours régulièrement rendu compte dans les délais, dans les formes prescrites et selon la manière convenue avec ses Ministres de tutelle. Telles sont les raisons pour lesquelles vous avez pu constater qu'aucun reproche ne leur a été adressé ni par le Gouvernement, ni dans le projet de résolution de votre Commission.

Par conséquent aussi, vous ne pouvez pas m'accuser, ni non plus les autres Ministres destinataires, d'avoir failli à notre autorité de contrôle sur cet OIP.

Si j'en viens maintenant à vos questions plus particulières qui concernent des personnes, je dois dire que n'étant pas la confidente ni des uns ni des autres, je n'ai pas d'idée particulière des motivations des uns et des autres.

Pour ce qui concerne le *Pan*, je dois dire que je m'attendais à tout sauf à, un jour, être interrogée en Commission au Parlement sur les propos du *Pan*. Mais je suis assez fascinée de voir que pour *L'Écho* et pour vous, le *Pan* constitue un ouvrage de référence.

Mme Bidoul (MR). – C'est vous qui leur avez accordé cette interview !

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – J'ai donné une interview à deux journalistes intelligents, sympathiques et très agréables où j'ai exprimé mes sentiments par rapport à une situation. Comme vous l'avez vu, le portrait du *Pan* ne constitue pas une analyse politique fine de la situation à l'AWIPH.

Je n'ai aucun commentaire à faire sur mes propos de même que le plan de carrière de mes Collaborateurs – je dois dire que je souhaite vraiment à tous mes collaborateurs de faire des carrières brillantes. Et à chaque fois que j'ai eu l'occasion d'encourager un jeune à aller vers des fonctions qui vont lui amener un parcours professionnel plus riche et intéressant, je l'ai fait, même au risque de me priver parfois de compétences.

Je n'ai pas de commentaire à faire. M. Crusnière a été nommé Commissaire par le Gouvernement. Si M. Crusnière a un plan de carrière, je serais vraiment – je dois dire que c'est quelqu'un que j'apprécie énormément – heureuse pour lui, comme pour tous mes autres collaborateurs et je leur souhaite le meilleur. De plus, je puis vous assurer que ma confiance envers mes collaborateurs est totale.

M. Borsus (MR). – Est-ce qu'on peut l'acter Monsieur le Président !

Mme Bidoul (MR). – Vos propos divergent d'une semaine à l'autre.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Mais c'est vous qui interprétez mes propos.

Mme Bidoul (MR). – Non ce n'est pas vrai ! Vous dites que dans ce journal, il y avait des propos que vous n'avez pas tenus !

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Je comprends très bien que pour vous le *Pan* soit un véritable organe de référence, mais permettez-moi de considérer que ce n'est pas le mien. Maintenant si vous me le permettez, je préfère revenir sur une question sérieuse, elle concerne l'Agence, son fonctionnement et la politique des personnes handicapées.

Mme Bidoul (MR). – Madame vous dites : *«Cette affaire n'est pas terminée.»* c'est bien sérieux ça ! Elle est terminée donc ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Elle sera terminée quand j'aurai votre rapport, à moins que vous considériez qu'il est sans intérêt. Permettez-moi donc de considérer que cette affaire sera terminée quand j'aurai votre rapport définitif auquel j'attache une certaine importance.

Mme Bidoul (MR). – Donc vous reconnaissez que vous teniez des propos sur l'affaire de l'AWIPH.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Si vous estimez que c'est terminé aujourd'hui, j'en prends note.

Vous m'avez posé une vraie question sur le Commissaire. M. Crusnière, effectivement, a été nommé par le Gouvernement, Commissaire du Gouvernement, et comme nous avons beaucoup travaillé ensemble sur les modes de fonctionnement de l'Agence, vous savez que le Commissaire du Gouvernement siège d'office dans le Comité financier qui par ailleurs a choisi, en toute autonomie, son Président et nous allons le laisser faire en toute indépendance de la même manière que la note …

M. Borsus (MR). – On peut dire les choses directement. Y a-t-il un changement prévu à ce niveau ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – C'est eux qui le décideront, je n'ai pas à imposer à un organe son Président.

M. Borsus (MR). – Les Membres ne siègent pas d'eux-mêmes comme on s'engagerait dans une quelconque organisation. Ce sont vos délégués !

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Mais ils choisissent eux-mêmes leur Président. Et le Comité financier choisit son Président.

Vous m'avez posé une autre question concernant les délais. Et bien, je vous le répète, nous avons maintenant une instance renouvelée avec une équipe que le Gouvernement a choisie, et je dis bien que le Gouvernement a choisi, sur base de ses compétences et sur base de son expérience en matière de personnes handicapées ou de gestion en ce qui concerne M. Hanet, et j'attends vos recommandations pour jeudi.

Très rapidement, je peux déjà vous dire que nous avons déjà eu une première réunion avec M. Descampe et que nous en avons une seconde planifiée pour ce soir. Ensuite, nous allons, mercredi, rencontrer le Comité de gestion. Donc, vous voyez que les choses se mettent en place et fonctionnent. Nous

allons, dès l'instant où j'ai vos recommandations, mettre en chantier la note d'orientation. Cette note d'orientation, comme le prévoit le décret, va faire l'objet de la base de réflexion du Contrat de gestion qui, lui, va être négocié à l'intérieur du Comité de gestion et fera l'objet d'une réflexion globale. Donc, en termes de délais, il ne m'est pas possible actuellement de vous en donner un précis. Néanmoins, je dirais que mon objectif serait de venir dans un mois avec une note d'orientation et suivra dans la foulée, le Contrat de gestion.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – C'est peut-être un oubli dans votre chef, mais confirmez-vous ou infirmez-vous, aujourd'hui, le contenu de votre note du 6 décembre au Gouvernement dans le volet: *«Ne nominalisons pas, si vous le voulez bien, les reproches que vous formuliez à l'ancien Comité de gestion.»* ? Vous n'avez pas répondu à cette partie-là. Retirez-vous vos reproches ou vous les confirmez aujourd'hui ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – S'il vous plaît, Monsieur Borsus, n'essayez pas…

M. Borsus (MR). – C'est important ! C'est cité dans une note au Gouvernement.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Non, ce n'est pas important.

M. Borsus (MR). – Ce n'est pas important ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Pour moi, aujourd'hui, nous en arrivons au stade où, à travers la Commission, je pense que chacun d'entre vous a pu se faire sa propre opinion. Je me suis fait la mienne. Je l'ai transmise au Gouvernement. Le Gouvernement m'a suivi et a posé un certain nombre d'actes.

Aujourd'hui, de la même manière, les personnes ont été remplacées et, de la même manière, nous avons désigné un manager spécial pour mener à bien la mission qui lui a été confiée.

Donc, n'essayez pas de me faire dire: je regrette ou non, je confirme. Je n'ai rien à regretter, ni à confirmer. La procédure a été suivie. La mission qui m'avait été confiée de proposer un des remplaçants a été réalisée, le Gouvernement l'a accepté, et nous avons maintenant une instance renouvelée et prête à fonctionner.

M. Borsus (MR). – Je prends acte, Madame la Ministre, mais je vous assure que lorsque, qui que ce soit fait l'objet nominalement d'une mise en cause dans une note au Gouvernement de sa Région, je pense qu'il a le droit, soit à voir la Ministre retirer ses propos en disant: *«J'ai été abusée, j'ai eu des informations incorrectes.»*.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Vous parlez beaucoup pour les autres, Monsieur Borsus, depuis le début de cette affaire.

M. Borsus (MR). – J'essaye de ne pas trop parler de moi, effectivement.

Dans ce dossier, j'estime qu'à ce stade, vous pourriez dire, soit je confirme mes propos, soit – ne fût-ce que vis-à-vis des personnes concernées – aujourd'hui, je retire les propos tenus dans cette note du 6 décembre, elle n'aurait pas dû être produite.

Deuxièmement, je crois que l'on commence à y voir un peu plus clair. Encore un ou deux préambules, si vous le voulez bien, nous avons pris note – c'est tout à votre honneur – de votre entière confiance envers l'ensemble de vos Collaborateurs.

Il nous avait semblé comprendre que, effectivement, il y avait des problèmes. Je veux encore bien, l'espace d'un instant, situer des problèmes, ou répartir les problèmes entre Mme la Ministre de tutelle et ses Collaborateurs, il nous avait semblé très sincèrement trouver des accents de vérité dans votre récente interview, peu importent les commentaires qu'on peut en faire, mais là, ce sont vraiment vos propos *in extenso* qui sont rapportés. Ce n'est pas d'autres mots, ce sont les vôtres.

Quant aux faits, maintenant, je pense qu'indépendamment du rappel historique qui nous faisait remonter à plus d'une dizaine d'années à propos de certains rapports, je crois qu'on y voit un peu plus clair. J'ai vraiment essayé de vous suivre avec beaucoup d'attention et si je lis d'abord les lignes, je lis aussi entre les lignes, qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ?

En fait, jusqu'au moment où Georges Rovillard a été incarcéré, vous recevez copie des PV et des ordres du jour des réunions, mais vous n'avez formellement aucun rapport. Je me trompe ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Que voulez-vous que je vous dise ?

M. Borsus (MR). – M. Rovillard est incarcéré début octobre 2006 et jusqu'aux jours qui suivent,

vous n'avez formellement, au sens de la loi, parce que l'on peut avoir une tradition de rapports oraux, on peut avoir des échos verbaux, mais au sens de la loi, c'est-à-dire au sens du décret de 2004, seul texte légal qui existe et qui ne remonte pas à l'archéologie juridique de la Région wallonne, il est tout chaud, il remonte à 2004, aucun rapport ne vous est formellement fourni par votre Commissaire, si ce n'est que celui concernant la question immobilière de l'Agence – mais nous y reviendrons plus tard –. Ils ne vous sont transmis qu'à partir du moment où la presse s'empare de l'affaire Rovillard. Il y a donc une faute lourde au sens du décret de 2004, et il y a également une faute lourde du Commissaire du Gouvernement qui ne formalise aucun rapport !

On est bien d'accord, c'est ce qui s'est passé, Madame Vienne, pas de rapport formel, des rapports de part et d'autre du couloir, M. Delhauteur souvent vous dit, il se passe cela à l'AWIPH, vous vous voyez régulièrement, mais il n'y a pas, au sens du décret, de rapport formel. C'est bien cela, Madame ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Oui et non, parce que dès l'instant où il y a des irrégularités, dès l'instant ou quelque chose justifie un rapport, le rapport existe.

M. Borsus (MR). – Il y a des rapports sur des irrégularités avant le mois d'octobre alors ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Mais quand les intérêts stratégiques de l'Agence sont en cause, il y a des rapports. Je vous ai donné toutes les dates et tous les documents.

Mme Bidoul (MR). – Non ! Vous avez signalé les présences aux réunions, mais vous n'avez pas fait état de date de rapport.

M. Borsus (MR). – Parce que vous dites que quand il y a des irrégularités, il y a des rapports. C'est cela que vous dites !

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Il y a eu des rapports, plus particulièrement, c'est vrai, à la demande du Gouvernement – mais je suppose que vous n'avez pas pour objectif de refaire tout le travail de la Commission –.

M. Borsus (MR). – Non, je veux voir clair dans ces rapports.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Le Commissaire du Gouvernement a attiré l'attention et a demandé, dès le début de l'affaire, une enquête sur les voyages.

M. Borsus (MR). – Dès le début de l'affaire, mais avant cela, il n'y a pas de rapport formel, convenons-en, comme cela, on a vidé cette question.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Il y en a exceptionnellement.

M. Borsus (MR). – D'accord, je crois que l'on s'approche doucement de la vérité. Il a fallu quand même des semaines pour que l'on y arrive… Mais laissez-moi, je n'ai pas terminé.

En ce qui me concerne, je suis d'accord, surtout si ces rapports concernent des faits importants, d'adopter la procédure que, enfin, le Gouvernement nous propose concernant les rapports des Commissaires.

Monsieur le Président, j'entends l'offre du Gouvernement, on fait référence à une procédure antérieure. La procédure antérieure que je connais, c'est notamment la procédure des consultations des rapports du secteur du logement où je suis allé, flanqué de quelqu'un qui restait à mes côtés – et c'est bien comme cela que cela se passe –, consulter au greffe, lesdits documents. C'est bien cette procédure-là que vous proposez.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Oui, c'est bien cela.

M. Borsus (MR). – Peut-on dès lors acter maintenant que l'on va au Parlement jeudi, parce que si on consulte les documents vendredi, forcément, lundi, on vous réinterrogera. Donc, peut-on se mettre d'accord avec le Gouvernement sur cette procédure, qui est de mettre ces documents à notre disposition, dans le petit local que l'on connaît, sans que personne ne puisse les photocopier. Nous sommes bien d'accord. Maintenant, puis-je aller les consulter demain matin ? Peut-on, pour une fois, faire simple dans cette affaire ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Non, on ne peut pas faire si simple que cela parce que ma demande n'est pas tout à fait celle-là ! Ma demande est bien de

transmettre jeudi au Gouvernement un document écrit, de lui laisser le temps de la délibération et qu'à la suite de celle-ci, nous nous mettions d'accord sur une procédure, mais qui ira dans le sens de ce que vous dites.

M. le Président. – Au niveau de la procédure, je vais remettre à Mme la secrétaire de la Commission, le courrier que je vais lui demander d'expédier immédiatement. Néanmoins, je rappelle qu'il y a confidentialité de certaines choses, que Mme la Ministre est d'accord de nous transmettre des documents, moyennant le respect de certaines procédures et explications. J'envoie donc séance tenante mon courrier que je vous lis :

«La Commission de l'Action sociale et de la Santé du Parlement wallon du 29 janvier 2007 demande d'obtenir les rapports des Commissaires du Gouvernement wallon auprès de l'Agence Wallonne de l'Intégration des Personnes Handicapées dans le cadre des discussions en cours relatives à ce pararégional. La Commission sollicite donc votre attention – donc, je l'adresse à José Happart, Président de ce Parlement, puisque c'est lui le seul interlocuteur – auprès du Ministre-Président du Gouvernement wallon pour l'obtention de ces rapports dans les plus brefs délais afin d'éclairer quant à l'exercice effectif des missions de contrôle des Commissaires du Gouvernement auprès de l'Agence.».

M. Borsus (MR). Si le texte n'est pas suffisamment motivé, qu'on nous le dise, on veut bien détailler la motivation en plusieurs pages si vous le souhaitez.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Oui, je préférerais tout de même, que vous détailliez la motivation et l'usage que vous ferez de l'information en un ou deux paragraphes.

M. le Président. – Pour ma part, je vais toujours envoyer cela, et si on nous demande de préciser, je le ferai.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, on va nous dire : «*Ce n'est pas assez motivé.*». J'imagine comment on fonctionne ! Reportons-nous quelques jours en arrière. A Charleroi, on reproche à des Conseillers communaux qui, me semble-t-il, avaient fait leur devoir de contrôle – quand je dis «on», il s'agit de M. le Ministre Courard – d'être quasiment coresponsables des faits délictueux, parce qu'ils n'ont pas fait leur devoir de contrôle de l'exécutif et ici, au Parlement – en tout cas, cela, on ne nous en fera jamais le reproche –, on se bat pour obtenir des pièces pourtant publiques, pour obtenir des rapports des Commissaires, on les redemande, on écrit, je dois envoyer un recommandé à mon Président, j'envoie des mails, des fax, et on nous dit : *«Il faut que ce soit suffisamment motivé.»*. Vous imaginez, Monsieur le Président, ce que cela devait donner à Charleroi, face à une majorité absolue. Je pense que ceci est une espèce d'abnégation a posteriori du reproche que l'on a formulé à tort à des gens. Mais vous voyez que lorsque l'on exerce notre rôle, où est la cohérence ? Quand on exerce notre rôle de Commissaire, de parlementaire de la minorité.

Mme Simonis (PS). – Monsieur Borsus, cela fait trois heures que nous débattons sur cette question. Maintenant qu'une décision arrive et qu'une lettre est dans les mains de la secrétaire…

Mme Corbisier-Hagon (cdH). – Faisons appel à une certaine tradition du Parlement selon laquelle il revient au Président et au Greffe du Parlement de décider d'une motivation.

M. Borsus (MR). – Oui mais je vois l'affaire venir, on va nous dire que la lettre n'est pas assez motivée. Alors que l'on exerce notre mission de contrôle indispensable ! Madame la Ministre, cette lettre est-elle suffisamment ou insuffisamment motivée à vos yeux ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Je ne peux pas préjuger de la décision du Gouvernement, je pense que cette lettre devrait indiquer quel est l'usage que vous ferez de l'information, en quoi cela va éclairer le travail de la Commission.

M. Borsus (MR). – Il est difficile de dire en quoi cela va nous éclairer, on ne sait pas ce qu'il y a dedans.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Vous en avez une idée très large étant donné qu'il y a eu des auditions et que les rapports des Commissaires ne parlent pas d'autre chose.

Monsieur le Président, je voudrais faire appel aux traditions du Parlement. Une demande que l'on fait en Commission est faite au Greffe et au Président, et c'est le Président et le Greffier du Parlement qui décident de la suffisance ou non d'une motivation. Donc, ce n'est ni la Commission, ni le Président de la Commission, ni le Gouvernement qui décide de la suffisance d'une motivation.

M. le Président. – Je vous remercie de cette précision très utile et je vous engage à poursuivre notre procédure d'interpellation. Mme la Ministre a répondu et M. Borsus termine sa réplique.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie. Le deuxième élément important de votre réponse, Madame la Ministre, c'est effectivement que l'enquête administrative est menée. Il y a donc aujourd'hui, Monsieur le Président, un document qui va être soumis au prochain Gouvernement. J'imagine qu'il y a urgence. Et on va nous dire, dans ce document, il y a eu, depuis 5 ans, 42 voyages ou il y en a eu 27, je n'en sais rien, voila les fonds qui ont été mobilisés, voila qui partait avec M. Rovillard ou qui ne partait pas, voila les rapports, voila sa voiture, voila le rapport sur le parc immobilier de l'AWIPH, voila le respect des marchés publics, etc.

L'élément important à noter de cette commission, c'est que le rapport qui, éventuellement, ouvre une action disciplinaire, je ne me prononce pas évidemment si oui ou non il y aura une action disciplinaire, mais l'état des lieux est disponible sauf dans ses conclusions puisque les Commissaires n'ont pas pu mener la contradiction, nous avez-vous indiqué.

J'attire l'attention sur le fait que l'on est actuellement en procédure disciplinaire, ce n'est pas quelque chose que l'on improvise ici – je ne voudrais vraiment pas être présomptueux et surtout pas vis-à-vis de moi-même. Mais je voudrais rappeler que lorsque notre commission a dit: *«Attention, de toute façon, vous ne saurez plus les révoquer.»*, cela s'est avéré exact: *«Attention, à la procédure concernant M. Rovillard.»*, 4 jours après, vous aviez une lettre émanent de M. Rovillard qui disait qu'il contestait, à titre conservatoire, etc. Donc, je voudrais attirer l'attention sur le fait que le Gouvernement chargeant un organe de lui faire un rapport, cet organe, c'est-à-dire les deux Commissaires antérieurs, terminent leur mission, mais sans aller jusqu'au bout. Ce sont d'autres qui reprennent la contradiction et qui ensuite, font rapport au Gouvernement. Pour ma part, je ne suis pas un spécialiste du droit administratif, mais cette procédure est nulle.

Si les nouveaux Commissaires ne sont pas désignés et qu'ils ne recommencent pas le travail *ab initio*, c'est comme dans les procédures administratives, si quelqu'un statue sur un dossier, même pour faire un rapport intermédiaire, et qu'il n'a pas participé à toutes les étapes de la procédure, au bout du compte, vous donnez cela à Maître Bourtembourg, ou à Marc Uyttendaele, ils vont vous dire que c'est nul. Je ne sais pas encore qui M. Rovillard a pris ou va prendre comme conseiller, mais…

Monsieur le Président, ce n'est pas par hasard si je disais que M. Crusnière était pressenti comme Chef de Cabinet de Mme le Gouverneur du Brabant wallon. Si d'aventure, ce que je dis est avéré, on confie à des nouveaux Commissaires la mission de poursuivre et si un de ces Commissaires-là est encore remplacé dans deux ou trois mois, on est au bout du délai, il y a six mois en matière de fonction publique…

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – J'ai bien étudié le Code de la Fonction publique, c'est renouvelable six mois !

M. Borsus (MR). – Vous me confirmez, alors, le départ de M. Crusnière… *(Rires de Mme la Ministre.)* La probabilité, excusez-moi. On se trouve dans l'hypothèse où il pourrait y avoir une mission essentielle qui est confiée par le Gouvernement à de nouvelles personnes, avec le risque d'incertitudes juridiques que cela représente. Deuxièmement, cette mission se verrait à nouveau, le cas échéant, confiée à de nouvelles personnes. Je parie que c'est ce qu'il va se passer.

Troisième élément, Mme Vienne nous dit des choses entre les lignes qu'il ne faut pas négliger.

M. le Président.- Monsieur Borsus, vous savez que le temps imparti pour une réplique est de maximum trois minutes. Vous l'avez dépassé depuis très longtemps. Maintenant, je vous demande vraiment de conclure, Monsieur Borsus.

M. Borsus (MR). – Je conclus très vite. Je voudrais signaler que les Commissaires du Gouvernement, avant de démissionner, ont attiré l'attention sur le problème que représente le vote du budget de l'AWIPH par un Comité de gestion au sein duquel n'étaient présents les Présidents, ni les Vice-présidents lors du vote. Le vote du budget de l'AWIPH, ce n'est pas rien, c'est 500 millions d'euros, donc, ce n'est tout de même pas un acte neutre. C'est pourquoi, je suggère à titre conservatoire que le Comité de gestion recomposé puisse revoter le budget.

Dernier élément et j'en termine, il faudra que l'on m'explique quand même comment un Commissaire du Gouvernement – j'ai bien entendu le fait que M. Crusnière ne sera plus Président du Comité financier – va faire…

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Mais qui dit cela !

M. Borsus (MR). – Vous verrez, vous verrez… Comment le Commissaire du Gouvernement va-t-il faire pour contrôler le Comité financier alors que c'est la même personne ? Comment faites-vous pour vous

contrôler vous-même ? Il faudrait que l'on m'explique comment on va faire !

J'en termine là pour cette première interpellation sur le suivi de dossier.

M. le Président. – La parole est à Mme Bidoul.

Mme Bidoul (MR). – Merci Monsieur le Président. Ma réplique va être vraiment plus brève, parce que j'ai bien écouté Mme la Ministre, et je n'ai obtenu aucune réponse à mes questions. Pas une seule. J'ai posé des questions pourtant très précises : l'absence à la conférence de presse qui était quand même capitale, vous ne me répondez pas, aviez-vous un autre dossier sur le feu beaucoup plus urgent ou est-ce que l'on ne souhaitait pas votre présence ? Vous n'avez pas répondu à cette question.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – C'est sérieux cela ! Vous me posez vraiment cette question-là ?

Mme Bidoul (MR). – Mais certainement ! Cela fait maintenant un certain nombre de semaines que nous travaillons sur un dossier qui me paraît capital. Je ne vais quand même pas vous rappeler les enjeux !

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Je n'étais pas à cette conférence de presse parce que le Ministre-Président et moi sommes tellement proches qu'il peut s'exprimer pour moi quand il le souhaite. J'avais une autre réunion importante qui concernait justement l'AWIPH.

Mme Bidoul (MR). – Je pense quand même que dans le cadre d'une annonce sur un sujet qui nous occupe depuis des semaines, comprenez notre étonnement de ne pas vous voir à cette conférence de presse.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Ne craignez rien, Monsieur le Ministre-Président et moi-même, nous nous aimons toujours.

Mme Bidoul (MR). – Donc, vous aviez un autre dossier sur le feu et cela n'était pas suffisamment important.

Je vous demandais les critères de désignation des nouvelles personnes, vous m'avez dit : «les compétences». Oui, c'est quand même un minimum, mais y a-t-il eu un appel à candidatures ? Des entretiens ont-ils eu lieu ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – S'il y avait eu un appel à candidatures, vous l'auriez su !

Mme Bidoul (MR). – Oui certainement, mais j'aurais voulu savoir comment vous aviez procédé ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – C'est le choix du Gouvernement.

M. Borsus (MR). – Oui, mais pourquoi a-t-on choisi deux PS et un cdH, et pas un Comité de gestion pluraliste ?

M. le Président. – Je vous rappelle simplement le Règlement dans le cadre d'une interpellation. Il y a 12 minutes qui sont consacrées à la première interpellation, 10 minutes pour les suivantes et la réponse de Mme la Ministre et il y a 3 minutes maximum qui sont consacrées à la réplique de chacun des intervenants, sans qu'il ne soit possible d'introduire des argumentaires qui s'apparentent à un dialogue, ce qui n'est pas le cadre d'une interpellation.

Mme Bidoul (MR). – Excusez-moi, mais je n'ai pas eu de réponse à mes questions et donc je suis obligé de les reposer.

M. le Président. – C'est votre droit de le signaler dans votre réplique. Théoriquement, je ne dois pas repasser la parole à la Ministre interpellée, mais je vous en prie, si vous estimez que vous n'avez pas eu réponse, énumérez les questions qui sont restées sans réponse à votre sens.

Mme Bidoul (MR). – Je repose mes questions puisque je n'ai pas eu de réponse. Vous avez semblé prendre sur le ton de l'humour ma question relative aux propos que vous avez tenus dans le *Pan* – puisque tout le monde l'a cité –, excusez-moi, mais je trouve cette réponse surprenante. Soit vous me dites : *«Je n'ai jamais dit cela.»,* alors il n'y a pas de problème.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Si, si, j'ai dit cela. Mais il n'y a rien…

Mme Bidoul (MR). – Attendez, je peux terminer quand même ! Nous essayons de trouver des solutions à une situation de crise que nous examinons depuis des semaines, on adopte finalement des résolutions, et ensuite, dans une interview, vous remettez de l'huile

sur le feu en disant : *«L'affaire n'est pas terminée, il y a des conflits de personnes.»*. Vous remettez de nouveaux problèmes sur le tapis. J'ai quand même le droit, dès lors, de vous demander de quels problèmes il s'agit.

Il est quand même interpellant de voir que, dans le cadre d'un dossier aussi compliqué que celui qui nous occupe actuellement, la Ministre de tutelle remet de l'huile sur le feu en tenant des propos aussi énigmatiques. Je demande donc des éclaircissements !

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Madame Bidoul, pouvez-vous être sérieuse une seconde ?

Mme Bidoul (MR). – Mais je suis très sérieuse.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Vous n'allez tout de même pas me dire que tout au long de cette Commission, vous n'avez pas remarqué qu'il y avait des problèmes.

Mme Bidoul (MR). – Bien sûr que si, mais vous en rajoutez…

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Et donc, je dis : «*Il y avait des problèmes.*».

Mme Bidoul (MR). – Non, vous dites : *«On n'est pas encore sorti de cette affaire.»!*

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Mais bien sûr, on en sera sorti quand j'aurais reçu le rapport.

Mme Bidoul (MR). – «*Je me suis rendu compte que l'on s'est servi de moi. J'ai fait confiance à ce que l'on m'avait donné. Je ne ferais plus jamais confiance de la même manière. Ce sont des règlements de comptes entre personnes.*» Reconnaissez que ce sont des propos quand même…

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Mais vous n'avez pas remarqué cela lors des auditions ? Est-ce que j'ai annoncé des choses aussi extraordinaires ?

Mme Bidoul (MR). – Des règlements de comptes entre personnes, cela n'a jamais été évoqué au cours des auditions, ni lors des Commissions !

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Eh bien, je vous le dis, j'ai exprimé mon ressenti et, comme M. Borsus, j'ai lu entre les lignes.

Mme Bidoul (MR). – Et on ne peut pas savoir ce que les lignes veulent dire, simplement ? Je ne cherche pas la petite bête ! Je cherche simplement à savoir ce que vous avez voulu dire.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – C'est mon sentiment personnel.

Mme Bidoul (MR). – Il y a des conflits de personnes, point à la ligne. Débrouillez-vous avec cela !

M. le Président. – Je vous remercie.

Mme Bidoul (MR). – Non, non, moi j'ai encore des questions auxquelles je n'ai pas encore eu de réponse, je suis désolée !

Concernant le manager spécial et notamment l'une de ses missions qui était la mise en œuvre des futures recommandations par rapport à l'audit. Je reviens toujours avec cette histoire d'audit, mais pour moi, c'est quand même un point important dans la réalisation du Contrat de gestion. Est-ce que ce fameux audit est bien l'audit externe dont le décret parle ou est-ce que c'est encore autre chose ?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Vous savez, il y a beaucoup d'audits, vous les avez tous reçus, mais ne compliquons pas les choses à l'infini. Il s'agit ici de l'audit financier dont vous avez reçu un exemplaire qui a mis en avant un certain nombre de difficultés.

Mme Bidoul (MR). – Il s'agit donc bien de l'audit interne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Nous avons déjà eu cette discussion.

Mme Bidoul (MR). – Mais vous ne me répondez jamais !

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Vous me posez la question cent fois, je vous dis cent fois, le Comité financier est un organe externe, c'est donc un audit externe.

À chaque fois que vous me posez la question, je vous réponds la même chose. Je n'ai rien d'autre à répondre que cela. L'audit financier est un audit externe réalisé par le Comité financier qui est un organe externe. Le paiement de la rémunération du manager spécial va être pris en charge par l'Agence dans ses budgets.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Madame la Ministre, je voudrais vous répondre en quatre points.

Premièrement, vous avez parlé du nombre de réunions que le Comité de gestion et le bureau avaient organisées. Dès lors, quand vous nous dites qu'entre 2004 et 2007 il y en a eu 33 d'organisées, vous êtes en totale contradiction avec ce que vous nous avez affirmé précédemment, puisque vous nous avez dit: *«Le Comité de gestion ne s'est jamais réuni.»*.

Au-delà de cela, vous auriez dû alors savoir, même si vous parlez de rapports non formalisés, et donc, de rapports oraux, ce qui n'est pas prévu dans le règlement et qui est donc une infraction ou un contournement de celui-ci, que j'imputerais prioritairement au Commissaire et à vous en second lieu, étant donné que vous êtes tenu de vérifier les agissements de vos Commissaires, que le Comité avait demandé à maintes reprises le Contrat de gestion au Commissaire et que celui-ci évoquait à chaque fois des raisons diverses pour ne pas le transmettre. Donc, si le règlement avait été respecté, vous auriez dû le savoir.

Par ailleurs, je reviens sur la question de confiance. Si vous nous dites de ne pas faire référence à votre interview dans le Pan, j'ai quand même deux interrogations qui me taraudent dans la tête. D'abord, vous dites maintenir toute votre confiance envers vos Collaborateurs au sein de votre Cabinet, mais eux ont-ils toujours confiance en vous et en vos capacités à gérer? Deuxièmement, deux Commissaires ont démissionné, on ne connaît pas les motifs ni les raisons de leur départ. Vous ne nous avez pas répondu à ce sujet et je me pose la question. Je pense que ce que j'entends pour l'instant ne me permet pas du tout, en tant que parlementaire et du travail de contrôle qui est le mien, de continuer à croire que vous parviendrez à bien gérer.

Ensuite, vous nous dites que vous attendez notre rapport de proposition de résolution pour mettre un terme à cette affaire et pour entamer les premières lignes du Contrat de gestion, mais en ce qui concerne les désignations des personnes politisées à affecter aux postes vacants, vous n'avez pas attendu notre rapport, et pourtant, nous n'avons cessé de clamer haut et fort que l'une des principales causes de cette affaire est à mettre à charge de la politisation de ce système. Donc, Madame la Ministre, votre démonstration d'aujourd'hui est vraiment une démonstration qui montre que vous êtes encore à côté de la plaque.

M. le Président. – Plus personne ne demande la parole? Madame la Ministre?

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Non merci, Monsieur le Président.

M. le Président. – L'incident est clos.

INTERPELLATION
DE Mme COLICIS À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN GRAND FROID
EN RÉGION WALLONNE
ET PLUS PARTICULIÈREMENT À CHARLEROI»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Colicis à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «la mise en œuvre du Plan Grand froid en Région wallonne et plus particulièrement à Charleroi».

Ont demandé de se joindre à l'interpellation, M. Procureur et Mme Dethier-Neumann.

La parole est à Mme Colicis pour développer son interpellation.

Mme Colicis (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, je commencerai par un petit *flash-back* sur mes interpellations relatives à la thématique du plan grand froid lors des diverses Commissions de l'Action sociale que nous avons eues: la première date du 23 mars 2005, quand je vous interrogeais sur la possibilité de conclure une convention avec le Ministère de la Défense nationale afin d'ouvrir, en cas d'urgence climatique, les lieux publics pour les personnes défavorisées et je vous proposais de réquisitionner, éventuellement à la demande des Bourgmestres, les gymnases et les salles de fêtes pour les ouvrir la nuit aux sans-abri, tout en soulignant évidemment que cela n'allait pas résoudre le problème de fond de l'exclusion mais qu'il ne s'agissait que d'une solution temporaire à un problème structurel. Vous me répondiez que: «*En contactant tous les coordinateurs des relais sociaux de Verviers, de Charleroi, de La Louvière et de Mons, nous avons pu nous assurer du fait que les capacités d'hébergement des maisons d'accueil ou d'abris de nuit avaient satisfait aux*

besoins.». Je pense que ceci est une déclaration intéressante. Vous m'aviez dit également: «*Je compte d'ailleurs rencontrer tout prochainement mes collègues André Flahaut et Philippe Courard pour imaginer, à terme, d'opérationnaliser ces abris de nuit supplétifs*.». Nous sommes alors le 23 mars 2005.

Seconde intervention en Commission de l'Action sociale le 2 juin 2005. Je passe la substance de l'intervention, si ce n'est que je vous demandais quel était le suivi du dossier. Vous me disiez, à ce moment-là, que vous aviez tiré un bilan et évalué l'action de cet hiver avec les relais sociaux de Liège, de Charleroi, de Verviers, de Mons et La Louvière, et vous me disiez: «*Il ressort de l'évaluation qu'il ne semble pas qu'un dispositif supplémentaire s'impose dans le cadre d'un plan gel*.». Ce à quoi, je me souviens, j'étais rentrée dans une grosse colère que l'on m'a largement reprochée, notamment au relais social de Charleroi puisque depuis, je n'y suis plus la bienvenue et où je vous dis que je suis particulièrement inquiète parce que j'entends que le relais social de Charleroi maintient – parce que c'est lui qui vous informe, Madame la Ministre – et persiste à dire que tout va bien, qu'il y a assez de place, qu'il n'y a pas besoin d'un dispositif supplémentaire en cas de gel. Cela m'inquiète particulièrement parce que, pour bien connaître le monde de la rue, je sais qu'il manque de places et qu'il en manque beaucoup à Charleroi.

Troisième intervention en Commission de l'Action sociale le 30 novembre 2005, je reviens avec une question sur le rôle des relais sociaux lors des périodes de grand froid et vous me dites: «*Le 15 novembre 2005, le CPAS de Charleroi vous a présenté ses plans en matière de prise en compte de la problématique, non seulement des mesures en matière de place, mais aussi des mesures d'accompagnement des sans-logis ou des SDF. Des étudiants des écoles sociales ont également été mis à disposition et vont pouvoir contribuer à la mise en place du plan hiver*.».

Ma question aujourd'hui est celle de l'évaluation puisque l'on est en 2007 et que cela a été dit en 2005. Vous me dites maintenant: «*Je vous confirme que je n'ai pas l'intention de harceler M. Hiver, je fais toute confiance aux rapports qui me sont faits*.».

Vous êtes effectivement venue à Charleroi en 2005 et je pense que l'on doit vraiment vous remercier à ce propos ainsi que pour la grande annonce du relais social que vous avez été chargée de faire, à savoir, celle de dire qu'il y aurait un M. Hiver à Charleroi, mais cela, c'était en 2005. Donc, je pense que vous vous souvenez de la violence de ma réponse et de mon mécontentement le plus profond – et quand je veux, je sais l'exprimer. Cela a été de dire: «*De qui se moque-t-on? Monsieur «Hiver.» était déjà, à l'époque, le coordinateur de l'urgence sociale et je peux vous dire que non seulement, cela ne s'améliore pas, mais en plus, cela s'aggrave à Charleroi*.».

J'ai ensuite continué mon action en vous soumettant une question écrite en date du 18 novembre 2005 – comme quoi, je peux parfois m'acharner sur certaines choses. On a beau faire de grands discours au relais social et vous les faire dire ensuite, car cela fait partie de votre tâche, et que quand un parlementaire vous interroge à ce sujet, c'est le relais social que vous allez vous-même interroger pour qu'il vous donne les éléments de réponse pour ensuite les répercuter aux parlementaires, mais je persiste à dire que rien n'a changé à Charleroi, en tout cas, depuis les deux ans que je travaille là-dessus.

Ma question consistait à vous demander, quel était le rôle d'un relais social? Vous me répondiez que «*en principe, c'est de faire en sorte, qu'à tout moment de la journée, de jour comme de nuit, le week-end et les jours fériés, de pouvoir gérer une situation de crise et de trouver des solutions adaptées à la spécificité de chacune des situations*.».

Je ne sais pas si le relais social a remarqué que depuis une dizaine voire une quinzaine de jours, il y a 25 tentes qui ont été montées au bord de la Sambre, parce que je n'ai pas encore vu de réaction spécifique, ni du week-end ni des jours fériés, pour gérer cette situation de crise et résoudre cette problématique, mais enfin, on reviendra aussi là-dessus.

Je vous demandais également s'il y avait une évaluation de l'action de ces relais sociaux? Et vous me répondiez que l'évaluation était réalisée par le coordinateur ou toute autre personne mandatée par le Comité de pilotage. – Ce même Comité de pilotage qui d'ailleurs, ne souhaite plus trop que je me rende au siège du relais social de peur que je leur pose des questions pertinentes –. Donc, finalement, c'est le coordinateur qui s'évalue lui-même.

Dès lors, je vous invite vraiment à réfléchir sur le décret relatif aux relais sociaux et à faire en sorte que ce ne soit pas une personne mandatée par le Comité de pilotage qui évalue son propre fonctionnement – on a pu constater ce que cette façon de fonctionner a donné au sein de l'AWIPH –, d'autant plus que lorsque l'on lit les rapports d'activités du relais social, en tout cas pour celui qui concerne 2006, si je ne me trompe, il signale que les éducateurs de rue ont eu 586 contacts supplémentaires avec des personnes extrêmement précarisées. En même temps, ils vous font dire, Madame la Ministre, qu'il n'y a pas besoin de places supplémentaires pour les abris de nuit. J'y vois une évidente contradiction à moins qu'ils n'estiment que 586 contacts supplémentaires nouveaux à Charleroi ne nous permettent pas de penser qu'éventuellement, il pourrait y avoir des pro-

blèmes de gestion des abris, au minimum, de nuit, pour les personnes qui sont SDF.

J'en termine avec un article du 11 novembre 2006 paru dans *La Nouvelle Gazette*, qui mentionnait une intervention de Denis Uvier, personnage bien connu à Charleroi, sur la problématique des places d'hébergement et qui disait qu'il n'y avait toujours rien qui avait changé. De plus, je peux même vous dire qu'entre l'année passée où il y avait *grosso modo* une quarantaine de places d'hébergement et d'accueil d'urgence et cette année-ci où il y en a 35, 40, on remarque que la situation s'est encore aggravée malgré que le relais social et d'autres se gaussent de ce que Charleroi est une capitale sociale.

Résultat – et là, cela va être difficile de me dire le contraire – en bord de Sambre : 25 tentes ont été montées par l'association «Solidarités nouvelles» pour pouvoir y faire dormir 50 personnes. Il y a d'ailleurs un Carolo qui a créé un blog et qui l'a appelé «*Sambre d'hôte*» et je trouve cette appellation extrêmement jolie et extrêmement poétique pour une situation qui ne l'est pas du tout et qui de plus, est accompagnée par une cacophonie politique sans fin dans un but de récupération électoraliste, avec des Conseillères communales qui se disputent pour savoir laquelle ira dormir le plus grand nombre de jours sur place et l'une qui houspille l'autre. C'est un peu le titre de Miss Camping qu'il faudrait décerner, à mon avis.

Mais ceci dit, comment peut-on faire pour élever le débat et pour que, concrètement, à Charleroi, quelque chose se passe ? J'ai déjà interpellé le Collège communal sur ce point et il m'a donné un peu les mêmes réponses que celles que vous m'aviez faites les années précédentes. Ils ont eu droit évidemment à une réplique comme celles que je sais également faire quand je le veux. Mais cela n'a rien changé, les tentes sont toujours là, et chaque jour, il y en a une de plus. C'est véritablement problématique.

Dès lors, je voulais vous demander : à quand un véritable plan grand froid à Charleroi ? Je sais que quand vous voulez faire quelque chose, vous le faites. Je vous ai tellement harcelé l'année dernière que votre collaboratrice, que j'ai vue ce matin, m'a confirmé que vous l'aviez envoyé l'année passée et que c'est grâce à son intervention à elle, quoi qu'en disent les autorités carolorégiennes, qu'un chauffoir a pu être mis en place.

Aujourd'hui, je vous demande vraiment : *«Faites quelque chose pour qu'il y ait un vrai plan grand froid à Charleroi.»*, un peu à l'image de ce qui se fait en France. En France, dès qu'il y a une urgence climatique, il y a toute une série de choses qui se mettent en place, ce qui n'est pas encore le cas en Belgique puisque l'on attend davantage de réactions communales. Je sais que vous avez fait un geste l'année passée, faites en sorte que, maintenant, il y ait à nouveau un appui ministériel pour que cela bouge davantage que cela ne bouge pour l'instant à Charleroi.

Que vous dit le relais social ? Une fois de plus – et je tiens quand même à le signaler dans mon intervention parlementaire –, il vous a fait dire, Madame la Ministre, qu'il n'y avait pas besoin de places supplémentaires à Charleroi, alors que l'un de ses coordinateurs, en date du 11 novembre 2006, nous dit, je cite : *«On voudrait créer un accueil de nuit supplétif en cas de très grand froid..»*.

Alors, à quoi jouent-ils ? Objectivement, il a fallu les pousser et faire pression sur eux pendant combien de temps, pour qu'enfin, ils se rendent compte qu'avec 600 contacts supplémentaires en hiver, la situation allait poser une vraie problématique ! Il a fallu attendre le 11 novembre 2006 et un article dans le journal. Alors, une fois de plus, je vous demande, Madame la Ministre, que fait le relais social et quelle va être votre réaction par rapport à eux ?

Et j'en termine en vous demandant aussi, quand venez-vous à Charleroi ? Parce que je pense que les personnes qui sont en bord de Sambre actuellement vous attendent pour dialoguer, pour enfin espérer avoir une réaction plus énergique par rapport à cette problématique.

Dès lors, pour citer Coluche, je vous file un rencard et j'espère de tout cœur que vous, vous filerez un rencard à ceux qui n'ont plus rien.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, je serais bien sûr plus court que Mme Colicis, mais je voudrais quand même simplement faire remarquer, avant de commencer mon interpellation, qu'apparemment, aujourd'hui, au sein de notre Commission, les pauvres ne font pas recette, comme les personnes handicapées ne le faisaient pas non plus avant la crise ou la pseudo-crise AWIPH et que les personnes handicapées d'ailleurs ne feront plus recette une fois que l'on sera sorti de cette pseudo-crise AWIPH. Reviendra alors, la situation d'avant, quand vous organisiez, par exemple, Monsieur le Président, une audition des différentes personnes représentant le secteur des personnes handicapées, puisque ces auditions ont eu lieu, elles ont d'ailleurs été redemandées il y a quelques jours, comme si elles n'avaient jamais eu lieu, alors que quand ces auditions avaient lieu, nous n'étions que, en tout et pour tout, trois parlementaires. – Et aucun parlementaire d'ailleurs de l'opposition –. Fin de la parenthèse. – En disant cela, je ne vise pas Écolo parce que je

sais que vous êtes fort peu nombreux et que vous vous coupez déjà en 25.

J'ai souhaité me joindre à l'interpellation d'Ingrid Colicis puisque je vous ai, moi aussi, posé cette question, Madame la Ministre, il y a de cela deux semaines. Et donc, je vous interpellais, sur les possibilités d'accueil et d'hébergement des SDF dans notre Région.

Vous rappeliez, à ce moment-là, les possibilités d'accueil qui étaient prévues dans le décret du 12 février 2004, qui étaient au nombre de trois. À savoir qu'il y a les abris de nuit qui hébergent des hommes ou des femmes pour une nuit, sans suivi dans la journée; il y a également les maisons d'accueil qui assurent un accueil de première ligne toute l'année; et enfin, il y a les maisons d'hébergement de type familial.

En outre, il y a un an, vous me confirmiez que plusieurs plans sociaux efficaces étaient en place et que les CPAS exploitaient au maximum les logements d'urgence ou de transit qu'ils mettaient à la disposition des personnes dans le besoin.

Selon vous, Madame la Ministre, il vaut mieux laisser l'initiative aux acteurs de terrain reconnus par les pouvoirs publics pour la réalisation d'actions pertinentes. Il n'entre pas non plus, apparemment, dans vos intentions de multiplier le nombre de places d'accueil d'urgence outre le besoin de préserver l'intégrité physique des personnes en période hivernale notamment.

D'après vous, ce type d'hébergement ne peut être la solution, vous dites qu'il faut davantage plaider pour des pratiques d'insertion dans le logement ainsi que pour des facilités d'accès au logement, ceci évidement dans le respect de ce fameux droit évoqué désormais dans la Constitution.

Depuis le 15 janvier dernier, date à laquelle je vous interpellais sur le sujet, les choses ont évolué et cette association, «Solidarité nouvelle», a installé plusieurs tentes le long de la Sambre pour notamment dénoncer le manque de places pour les sans-abri.

Deux questions très simples, Madame la Ministre, avez-vous pu déjà recevoir les responsables de cette association au sein de votre Cabinet afin d'entendre leurs demandes et leurs besoins ?

Deuxième question, selon vous, ne faudrait-il pas envisager, à court terme, une augmentation du nombre de places d'accueil d'urgence disponibles en Région wallonne ? L'offre répond-t-elle encore actuellement à la demande ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo) – Madame la Ministre, j'aimerais revenir sur un fait qu'a vécu mon filleul la semaine dernière et qui d'ailleurs le perturbe toujours aujourd'hui. Ce fait s'est déroulé alors qu'il attendait un train sur le quai. Un homme d'une cinquantaine d'années l'a accosté pour lui demander dans quelle direction allait le train. Il l'a renseigné tout en lui indiquant que le train avait 8 minutes de retard. Ils ont ensuite discuté 5 minutes et lorsque le train est rentré en gare, le monsieur s'est jeté sur la voie. L'enquête qui a suivi a pu identifier l'individu, il s'agissait d'une personne sans domicile fixe.

D'après les dires des policiers, il s'avère que ce type de faits augmente et que les gens qui se trouvent dans des situations de précarité extrême optent de plus en plus pour cette «solution» irréversible, pour ainsi échapper a leur situation insupportable. Les causes qui peuvent conduire à cette précarité découlent d'une multitude de situations. En effet, chaque sans-abri a vécu une trajectoire de vie faite de ruptures qu'il est difficile à catégoriser et qui dès lors, devrait pratiquement faire l'objet d'une aide particulière et spécifique pour chacun d'entre eux.

Il existe des catégories spécifiques comme par exemple, celle des femmes, peu nombreuses, en raison de la violence physique qui règne dans les rues; mais aussi par exemple, celle des sans-papiers qui n'ont pas accès aux services d'aide médicale et qui vivent, de surcroît, la dimension de racisme. De plus, il ressort également que les jeunes en rupture familiale sont de plus en plus nombreux.

Le terme de sans-abri décrit la réalité quotidienne de ces personnes car, dans les faits, la personne n'est jamais à l'abri. Elle vit d'abri en abri provisoire, elle vit l'insécurité physique et psychique au quotidien et est victime du manque d'hygiène, de mal bouffe et d'une extrême solitude n'ayant pas de liens de solidarité ni de liens familiaux qu'elles auraient conservés.

En outre, les sans-abri vivent une insécurité de droit exacerbé, papiers d'identité difficiles à obtenir, droit au logement difficile à faire valoir, droit au RIS diminué.

Une avancée a déjà été obtenue avec l'ouverture de l'abri de nuit à l'hôpital de Châtelet, mais il nous semble clair que 38 lits d'accueil sont, à ce jour, complètement insuffisants.

Donc, j'aimerais vous suggérer, Madame la Ministre, certaines propositions afin d'identifier avec vous celles qui pourraient faire l'objet d'une rapide mise en œuvre: développer des accueils d'urgence de nuit, développer des accueils de nuit sans hébergement. C'est-à-dire que les personnes pourraient uniquement venir y prendre un café ou parler tout en leur donnant la possibilité d'accéder à des douches, à des toilettes,

ou à d'autres commodités de base, développer également le nombre et accroître les moyens des associations de jour auprès desquels les sans-abri peuvent se réfugier la journée pour souffler ou pour se réunir en atelier, qu'ils soient occupationnels ou qu'ils permettent d'élaborer un projet de vie car ils sont essentiels à la santé psychique des sans-abri, augmenter le nombre de travailleurs sociaux et investir dans leur formation, travailleurs qui pourraient également travailler la nuit, instaurer un système de prêts de sacs de couchage, instaurer un système de suivi médical gratuit qui est actuellement inexistant pour les SDF. Voilà quelques-unes des propositions.

Par ailleurs, je voudrais connaître votre avis sur la nécessité de coordonner, au niveau Régional, la politique de lutte contre le sans-abri. Très clairement, il faut que le Gouvernement se penche sur les offres différentes qui existent dans les différents centres urbains.

Ce n'est pas un hasard si c'est à Charleroi que l'action a été lancée, car c'est en effet là que la couverture en abris de nuit et en services est la plus faible.

En outre, l'évaluation du plan hivernal de l'année dernière, à Charleroi, a mis en avant le manque d'abris de nuit ainsi que le manque de travailleurs sur le terrain, mais aussi le manque de logements de transit et d'insertion. Visiblement, les autorités publiques n'ont pas tenu compte des recommandations.

Par ailleurs, à Bruxelles et à Liège, la situation a évolué ces dernières années avec une prise de conscience des pouvoirs publics qui ont développé des infrastructures en complément des associations existantes. Il me semble donc nécessaire de mener une réflexion sur l'offre, sur l'ensemble de la Région wallonne, et sur une action concertée des pouvoirs publics afin d'établir un réseau et de créer la dynamique entre les différentes structures qui permettrait d'augmenter l'efficacité et l'offre et de garantir une couverture du territoire homogène.

Des contacts ont été pris, ces derniers jours, avec le Gouvernement. Pouvez-vous nous dire où en sont concrètement ces contacts et quels en étaient leurs objets ? En outre, quelle collaboration particulière envisagez-vous avec le Ministre du Logement ? Quel est l'état d'avancement de votre plan de santé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Je vous remercie pour vos différentes questions et je vais d'abord vous informer des mesures qui ont été prises et ensuite, je répondrai d'une manière plus précise à l'une ou l'autre interpellation.

Lorsque la capacité d'hébergement d'urgence pour personnes en difficulté est insuffisante, au regard des besoins réels et analysés par les autorités locales notamment, ces dernières peuvent prendre une initiative dans l'intérêt général d'accueil, pour une période transitoire, en vertu du décret du 12 février 2004, sous réserve d'obtenir l'attestation délivrée par le Service Régional d'Incendie et l'autorisation provisoire que je suis en mesure d'accorder. Je voudrais vraiment attirer votre attention là-dessus parce que, à la fois, je comprends le sens des interpellations et votre indignation, mais en même temps, je dois vous dire qu'à ce jour, hormis un abri de nuit à Châtelet, je n'ai été saisie d'aucune demande en provenance de la région de Charleroi, ni de la communauté urbaine. Donc, s'il n'y a pas de demande, je ne peux pas imposer ni justifier le fait d'octroyer des subsides ! Qu'est-ce qui me permettrait de dire, tenez, prenez ceci, alors qu'il n'y a eu aucune demande ? Donc, j'ai eu une demande pour la mise en place d'un abri de nuit à Châtelet et j'y ai bien évidemment répondu.

La Défense nationale offre aussi la possibilité d'ouvrir certains quartiers militaires durant l'hiver à la demande des CPAS ou des Relais sociaux qui y coordonneraient l'accueil de nuit avec un encadrement et des partenaires qui y collaboreraient. Il faut toutefois constater que, pour Charleroi, il apparaît difficile de saisir cette opportunité car les casernes les plus proches sont situées à Florennes ou à Tournai. Toutefois, la Défense était encore disposée à entendre les besoins en termes de matériel supplémentaire.

À cet effet, j'ai rencontré mon collègue, le Ministre André Flahaut, et il m'a demandé de lui transmettre toutes les informations utiles relatives au matériel souhaité afin de répondre aux besoins exprimés par le CPAS, le Relais social et ses partenaires, pour permettre l'ouverture d'abris de nuit supplémentaires et transitoires à Châtelet. Là aussi, je n'ai pas su répondre à M. Flahaut étant donné que le message que l'on m'a envoyé me disait que ce n'était pas nécessaire !

Donc, en ce qui concerne l'abri de nuit de Châtelet, j'ai accordé l'autorisation de fonctionnement, mais il n'y a pas eu de demande spécifique de matériel car, d'après ce que l'on m'avait dit, celui-ci était déjà disponible sur place.

Les Plans Grands Froids ont été revus depuis l'année dernière et sont suspendus depuis octobre 2006 par chaque relais social pour être réactivés du 1er novembre au 30 mars 2007. Des dispositifs variables existent dès l'approche de zéro degré et des initiatives locales sont mises en place. Je vous rappelle – et c'est une difficulté pour moi – que je ne sais pas imposer là où il n'y a pas

de demande des partenaires locaux. Donc, à Charleroi, une cellule hivernale au sein du relais social se réunit chaque semaine. Elle a pour objectif de prendre des mesures concrètes dans le cadre du plan «Froid» et sur son évolution à prévoir. Les services qui sont directement – vous savez, le relais social est une coordination de différents services qui n'ont pas toujours le même regard et la même évaluation sur les processus. Parce que lorsque l'on parle d'évaluation, certains vont estimer que l'offre est suffisante – et j'attire votre attention sur le fait que toutes les places d'accueil disponibles ne sont pas occupées à Charleroi – et d'autres vont estimer qu'à l'inverse, l'offre est nettement insuffisante. Je ne peux que vous inviter – vous êtes toutes les deux des parlementaires très dynamiques et Jean-Paul aussi – Madame Colicis, vous êtes aussi Conseillère communale à Charleroi. Je dirais, vous m'en avez fait le reproche et je l'entends, mais je ne peux que me fier aux informations qui me sont transmises par les opérateurs.

Dès l'instant où un opérateur me dit: *«Il y a des places qui sont inoccupées, on n'a pas besoin de plus.»*, quelle autorité puis-je avoir pour aller dire: *«Non, ce n'est pas la vérité parce que …»*. Donc, tout ce que je peux faire – et là, j'y serai extrêmement attentive – c'est que, à Charleroi, à la suite de votre interpellation, effectivement, ma collaboratrice ira voir sur place et vérifier ce qu'il en est.

Vous avez vous-même un mandat dans le Conseil communal à Charleroi, faisons le relais à partir de ces lieux-là.

En ce qui concerne les logements d'urgence et de transit, il faut les distinguer des abris de nuit ou des centres d'accueil – mais je pense que c'est clair dans votre esprit –, et toute cette problématique est de la compétence de mon Collègue André Antoine.

Maintenant, concernant la question de l'accès au logement, il est clair que c'est une priorité et que – je le répète – l'hébergement précaire ne doit constituer qu'une solution à très court terme et doit se prolonger d'un accompagnement vers le logement durable à des coûts abordables. Mais, il y a une limite aux politiques que nous menons. Je voudrais attirer votre attention, parce que je suis allée moi-même à plusieurs reprises à Bruxelles et en Wallonie à la rencontre des SDF, et la difficulté aussi, c'est que la limite qui est la nôtre, ce sont les libertés individuelles. Donc, on ne peut pas obliger quelqu'un à intégrer un logement social.

Donc, s'il y a un droit à l'abri, parfois aussi, ce droit est refusé par celui au bénéfice duquel il s'exerce. À un moment donné, on doit pouvoir imposer à quelqu'un d'aller dans un abri de nuit, mais ce n'est pas si simple que cela, et aujourd'hui, nous nous heurtons à cette difficulté. C'est pourquoi, les associations elles-mêmes ont un travail de terrain à mener qui est aussi un travail de conviction tout en respectant les libertés individuelles. Je pense que cela ne se fait pas suffisamment, et je suis convaincue, qu'à Charleroi, une des clefs de cette problématique provient de ce que l'on ne va pas suffisamment à la rencontre des gens qui sont dans la rue pour leur proposer. C'est une manière aussi de travailler dans le relais social et je pense qu'effectivement, il y a là, sans aucun doute des impulsions et des améliorations à apporter.

Le relais social de Charleroi, qui se penche depuis de nombreux mois sur la problématique du logement, a déjà sollicité, à plusieurs reprises, le Président du CPAS et l'Échevin du Logement pour relancer les tables de concertation. Pour ma part, il me semble évident que ces tables de concertation doivent se pencher rapidement sur les besoins structurels d'hébergement d'urgence, et je suis prête à en assurer le subventionnement. Il n'y a donc aucun blocage de ma part, mais j'ai besoin d'informations précises et véritables.

Vous posez la question également du relais santé, le relais santé à Charleroi est prévu budgétairement à partir de 2008, mais c'est la même chose, le relais santé fonctionnera, mais on ne pourra pas imposer aux personnes d'y aller. Donc, il faudra toujours qu'il y ait un travail de fond des travailleurs vers les gens et là où ils sont, c'est-à-dire, sous les ponts, dans la rue, partout.

Dans le cadre de mes compétences et des négociations budgétaires 2007, j'ai largement justifié mes priorités et, ainsi obtenu des moyens complémentaires – je sais parfaitement bien que seul l'argent ne suffit pas mais, il reste néanmoins une des conditions fondamentales –:

- dans le cadre de l'accueil et de l'hébergement, un supplément de 1.172.000 euros a été apporté pour me permettre de subventionner le personnel de base. Ceci va aussi d'une manière structurelle permettre un meilleur accueil;
- en ce qui concerne les 5 relais sociaux subsidiés à hauteur de 5.969.000 euros, un supplément de 1.738.000 euros a été consenti par rapport à 2006 dont 35.000 euros seront directement affectés au relais de Charleroi qui percevra dès lors un subside total de 1.563.113 euros;
- pour les services d'insertion sociale, 711.000 euros s'ajouteront aux 1.582.000 euros de 2006;
- dans le cadre du PST3, les relais santé de Liège et de Charleroi percevront chacun 70.000 euros supplémentaires en 2007 ainsi que des points APE.

Je pense qu'en termes de moyens, si je me sens une obligation d'octroyer des moyens, je peux dire que les moyens sont là et disponibles, mais je le répète, les modes de fonctionnement doivent évoluer. Nous pouvons, quelque part, avoir un rôle d'impulsion, nous

pouvons également veiller à ce que nous puissions aborder avec un regard critique et aller vérifier sur place les évaluations qui nous reviennent, mais comme je l'ai dit, il y a une limite à notre action.

La gestion de l'urgence existe, que ce soit à Charleroi ou ailleurs en Région wallonne. La seconde ligne d'intervention se coordonne et tente d'exister – mais je répète, d'une manière imparfaite. Mais, il appartient aux partenaires de l'action sociale et de la santé à Charleroi de définir leurs priorités et de se fixer une feuille de route, en fonction des besoins rencontrés sur place. Et c'est là où je pense, effectivement, qu'entre l'interpellation que vous me faites et les informations que vous me transmettez et celles qui me sont transmises par le Relais social et par les associations, il y a effectivement un décalage. C'est pourquoi, les évaluations des Relais sociaux sont en cours.

En ce qui concerne votre invitation d'aller sur place à Charleroi. Je vais répondre comme je le sens – pardonnez-moi de personnaliser un peu les choses. Je suis allée à plusieurs reprises à Charleroi pour rencontrer les SDF, les prostituées et tous les gens qui vivent dans la rue et je le fais vraiment volontiers. Je me sens un peu en difficulté et nous avons eu cette discussion avec mes collaborateurs au Cabinet – mais c'est vous qui allez répondre à cela. Y aller quand les gens sont sous les tentes, je ne voudrais pas que cela soit perçu comme une démarche démagogique. Donc, je ne veux pas concourir, comme le font d'autres, pour le prix de miss camping ou miss tee-shirts mouillés, je préférerais de loin, que nous organisions cette visite ensemble en fonction de ce que vous venez de dire, c'est-à-dire des difficultés présentes.

Je ne sais pas si c'est le meilleur moment pour y aller ? C'est vous qui me le dites. Je ne demande pas à avoir ma photo dans le journal sur un sujet aussi sérieux. – Je ne dis pas que mes collègues le font, pas du tout, je ne veux pas que ce soit mal interprété parce que je pense que chacun sait que le Ministre Antoine fait un travail de fond en matière du logement –. Mais mes compétences sont tellement sensibles, que je voudrais que cette visite soit préparée en fonction de tout ce que l'on vient de dire. Et si vous estimez que c'est maintenant qu'il faut y aller, parce que c'est maintenant que les problèmes se posent, vous êtes suffisamment de parlementaires de Charleroi pour que l'on organise cette visite ensemble de même qu'en Communauté germanophone, c'est la même chose. Là, je suis à votre service.

M. le Président. – La parole est à Mme Colicis.

Mme Colicis (PS) – Je vous remercie pour votre réponse qui varie énormément par rapport à ce que vous m'aviez livré auparavant. Cela fait plaisir.

Sur la question de l'analyse des besoins réels, je pense qu'il faut simplement aller sur le terrain pour avoir cette analyse-là et elle existe. Je pense que lors de l'interpellation – parce que j'ai également interpellé le Conseil communal à ce sujet. Là aussi, j'ai fait mon travail par rapport au premier niveau de pouvoir et ensuite, par rapport à la Région –, on a dit que ces besoins réels avaient été actés. Mais, maintenant, je m'interroge vraiment quand vous me dites que vous avez les moyens, mais ça, je le savais, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je leur ai posé la question, parce qu'eux, dans leur réponse, ils me disent : *«On a acté les besoins et on va prendre les mesures qui s'imposent et….»* – beaucoup de blabla et beaucoup de vent.

Mais quand on a, à la fois, des besoins qui sont actés dans une ville et une Ministre qui dit qu'elle dispose des moyens et qu'il n'y a qu'à lui demander pour pouvoir en bénéficier et que rien ne se passe, c'est qu'il y a quelque part un problème. Je vous assure que je vais mettre le doigt dessus dès que je le pourrai, quitte à interpeller à nouveau le Conseil communal dès ce soir puisqu'il a lieu dans une heure. Parce que c'est rare d'avoir à la fois un besoin exprimé et de l'argent qui est là et qui, en plus, peut être mis à disposition aussi rapidement.

Vous me parliez de Châtelet, effectivement, c'est une espèce de réponse, de solution, que l'on a trouvée au sein de la communauté urbaine, c'est déjà une réponse. 8 lits en plus, c'est déjà cela. Ceci dit, Châtelet se situe en périphérie de Charleroi et je suis vraiment de ceux qui disent : «*On l'a fait.*», mais je ne suis pas sûr que cela va vraiment fonctionner parce que les SDF veulent rester à Charleroi parce qu'ils y font la manche et qu'ils en vivent, mais je ne suis pas du tout persuadée que cela va fonctionner au sein de la communauté urbaine. Je crois que c'est plutôt justement aussi une façon de créer l'appel d'air dans l'autre sens en disant : *«Allez voir un peu ailleurs si on y est.»*. Mais, cela ne règle pas du tout le problème Carolo.

Par rapport à la Défense nationale, vous m'aviez déjà répondu à ce sujet, je savais qu'il y avait des équipements qui pouvaient être mis à disposition, c'est vrai que Charleroi ne dispose pas de caserne, mais on a des tas d'endroits qui pourraient être réquisitionnés. Je l'ai déjà dit lors d'un Conseil communal et cela ne leur a pas toujours plu, mais pour savoir quels étaient les bâtiments qui pourraient être réquisitionnés dans Charleroi, il suffisait de se promener dans la ville en période électorale et de relever les endroits où il y avait des affiches de certains candidats. Ils avaient eu le don, eux, de faire le cadastre des bâtiments inoccupés. Je ne sais pas comment ils avaient fait, mais c'était plein d'affiches. Donc, il suf-

fisait de faire le petit chemin des affiches pour trouver les bâtiments que la ville pourrait, je pense, aisément réquisitionner. Mais cela ne se fait clairement pas.

Par rapport à la question relative à l'évaluation, je vous invite vraiment à être attentive à cela, parce que, clairement, quand vous voyez ce qu'ils vous font dire, parce que vous n'êtes pas sur le terrain et que vous êtes obligée de vous fier à l'avis que vous remet le relais social suite à la demande d'informations que vous leur avez formulée, et qu'ils vous font dire qu'en 2005 et 2006 il n'y avait pas besoin de places supplémentaires et que tout d'un coup on se rend compte – il faut quand même bien se l'avouer –, qu'on a vraiment besoin de places supplémentaires et qu'ils le disent eux-mêmes dans les journaux, je crois qu'il y a véritablement un problème de perception de l'évaluation. Dès lors, quand vous dites que vous allez envoyer votre collaboratrice pour effectuer une évaluation, je pense que c'est effectivement une excellente solution, d'autant que l'année passée, sa visite a eu des effets.

Sur l'accès au logement et sur le fait que, parfois, il faudrait pouvoir prendre certains sans-abri et les emmener d'office, c'est une fois de plus la question de l'aide contrainte ou pas qui se pose.

Il y a ceux qui veulent vraiment être aidés et d'autres qui ne le veulent pas. Mais je peux vous dire qu'en prenant uniquement en considération ceux qui souhaitent être aidés, il y a un réel besoin. Parce que l'on a souvent tendance à penser qu'ils ne veulent pas venir dans les abris de nuit, et c'est faux ! J'ai le bonheur et le déplaisir à la fois d'habiter à 200 mètres d'un abri de nuit, et tous les soirs à 21 heures, ils sont là, ils attendent leur tour. Malheureusement cet abri ne dispose que de 12 places et en général, ils sont beaucoup plus que cela. Dès lors, la technique du tirage au sort de cartes est utilisée et ceux qui n'ont pas tiré les bonnes cartes restent sur le carreau et vont «zoner» en ville. Ceci prouve bien qu'il y a beaucoup plus de gens qui ont envie d'y être que des gens qui n'ont pas envie d'y être, malgré ce que l'on peut dire ou penser.

Les tables de concertation que le relais social demande, c'est ce que l'on appelle – et on connaît bien cela ici – de l'encommissionnement. Je pense qu'un relais social doit travailler de façon efficace et concrète et tout de suite. Cela ne sert à rien de réagir trois ans après, après avoir fait des tables de concertation, un colloque sur la pauvreté ou que sais-je encore. Je leur ai déjà dit d'ailleurs, par journaux interposés, que je voulais bien aller assister à leur table de concertation si c'était pour faire du concret et non pas pour jouer au renard qui passe. Or, je pense que c'est ce qu'on va faire. Quand on aura fini de concerter, l'hiver sera passé et il faudra, à ce moment-là, mettre en place un «M. Été» puisqu'on aura des problèmes de canicule.

Quant à la question des besoins structurels aux logements d'urgence, j'ai pris note que vous étiez prête à assurer le subventionnement et je vais interroger les autorités carolorégiennes précisément sur ce point-là.

Pour le reste, concernant la question relative à la différence des informations qui vous parviennent de ma part ou du relais social et des associations, parlons franc, qui subsidie les associations ? Le relais social ! Voilà, je pense que je ne dois pas vous expliquer comment cela fonctionne dans ces cas-là. À savoir que l'on est parfois prié de se taire et de suivre la dynamique que l'on veut bien vous donner. Donc à partir du moment où c'est comme cela…

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Les associations vont être interrogées dans ce cadre.

M. Colicis (PS). – Mais cela, ce serait bien. Mais de toute façon, le système fait que si leur subsidiation dépend du relais social, elles diront ce que le relais social souhaite que l'on dise. En tout cas, c'était comme cela à Charleroi – et là aussi je vais encore me faire assassiner, mais je maintiendrai parce que je sais ce que vivent les associations. Donc, même si vous les interrogez directement, ils vont vous dire que tout va bien et qu'il n'y a pas de problème. Le discours officiel en quelque sorte.

Pour terminer, en ce qui concerne le fait d'aller sur place, j'ai eu le même problème que vous. Quand j'ai vu la tournure des événements que cela prenait et ces gens qui allaient dormir dans les tentes, c'est bien, objectivement, c'est très courageux parce qu'il fait très froid et c'est très inconfortable, mais au-delà de cela, je crois que chacun doit jouer son rôle au niveau où il est. C'est la raison pour laquelle plutôt que d'aller dormir dans une tente, j'ai voulu faire une intervention parlementaire qui est plus mon rôle, et je pense d'ailleurs qu'elle va porter ses fruits étant donné que vous apportez toute une série de réponses vraiment intéressantes.

Maintenant, c'est vrai qu'on pourrait y aller, on pourrait organiser cela ensemble, peut-être même avec la Commission, et je ne dirais pas en dehors de la presse, parce que là, ils vont mal le prendre et ils vont croire que l'on cache des choses, mais une visite sur les lieux où il n'y aurait pas la presse et puis, peut-être après une rencontre avec eux pour que l'on ne puisse pas considérer cette visite comme démagogique pour uniquement avoir sa photo dans le journal.

M. le Président. – La parole est à M. Procureur.

M. Procureur (cdH). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, je prends acte de ce que vous avez dit, essentiellement. Le fait que les informations transmises par les opérateurs ne font pas apparaître ce manque de places ni ce manque de moyens, mais je suppose que le fait que cela a été dit ici et que ce soit relayé ensuite, peut-être que cela va déclencher ce processus qui permettra d'objectiver et d'analyser vraiment la situation.

Y aller ou ne pas y aller ? J'avais déjà cru comprendre qu'effectivement, on n'était pas très emballé par le fait d'y aller quand vous avez dit : *«Ma collaboratrice ira voir sur place.»*, j'ai déjà perçu votre réticence. Je crois que même si je suis un des premiers à déplorer le côté emballement politico-médiatique qui pollue parfois certains dossiers et qui pollue malheureusement, trop souvent et de plus en plus notre métier, je crois que même si on peut déplorer cela et qu'il ne faut pas participer à ce concours de celui qui aura la plus grande photo à côté d'un pauvre dans une tente, je crois que vous devez y aller parce que vous êtes la Ministre des Affaires sociales. Il me semble que vous devez assumer ce titre et assumer cette place. Dès lors, je crois que vous auriez intérêt effectivement à répondre au rencard d'Ingrid.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo) – Madame la Ministre, j'ai bien entendu que vous cherchiez à faire un pas en avant. Néanmoins, je me pose, avec ce que j'ai entendu ici, plusieurs questions.

Ne serait-il pas possible dans le cadre d'une subsidiation supplémentaire d'un relais social de le conditionner ? Ne pourrait-on pas, dans l'hypothèse où le relais social est mal géré, faire en sorte qu'il ne perçoive plus la subvention supplémentaire, comme on le fait lors des subventions supplémentaires dans les bâtiments, pour les infrastructures.

Deuxièmement, je pense que vous avez peut-être un droit de regard qui vous autorise à poser des questions claires, ce qui vous permettrait de vous faire expliquer les raisons de la différence entre leur constat qui vous a été transmis et la réalité sur le terrain qui, aujourd'hui, est flagrante.

Je pense également que vous avez raison quand vous dites qu'il faut travailler à tous les niveaux de pouvoir. Que ce soit au niveau communal ou que ce soit au niveau interrégional étant donné qu'il s'agit de compétences multiples comme le Logement, la Défense, mais aussi la Santé sociale fédérale et régionale.

Quant à aller sur le terrain, je rejoins M. Procureur et Mme Colicis, c'est tout simplement votre rôle, et on ne regardera pas Mme Vienne, mais on regardera la Ministre. Et même si cette visite ne leur apporte que directement un soutien moral, je pense que cela vaut déjà la peine d'y aller.

(M. Procureur, commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE Mme CORBISIER-HAGON À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE SOUTIEN PAR LA RÉGION WALLONNE DES ÉCOLES DE DEVOIRS EN 2007»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Corbisier-Hagon à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «le soutien par la Région wallonne des Écoles de devoirs en 2007».

La parole est à Mme Corbisier-Hagon pour poser sa question.

Mme Corbisier-Hagon (cdH). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogé sur les Écoles de devoirs et sur l'aide qui avait été apportée antérieurement et sur les essais déployés pour rétablir un cadre différent en début de législature.

Ma question provient du fait qu'en Communauté française, on a modifié, il y a peu, le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des Écoles de devoirs, et que tous les partis se sont accordés pour montrer l'importance de celles-ci dans la lutte contre l'exclusion scolaire pour les familles fragilisées, quel que soit d'ailleurs leur profil.

Je ne reviendrai pas – parce que cela a déjà été longuement expliqué –, sur la diminution des subventions facultatives en 2005.

Les perspectives budgétaires 2006 ont ensuite retrouvé leur niveau initial de 2005 et ont permis de façon facultative – ce qui pose quand même problème – de développer et de soutenir des projets dans le domaine de l'intégration sociale des personnes liées essentiellement à l'immigration, pour les écoles de devoirs.

Un nouvel appel à projets a ainsi été publié pour 2006. Sa portée a été définie de manière plus précise et recentrée sur les compétences relevant de la Région wallonne.

Vous y avez consacré un million d'euros. Toutes les associations actives dans le domaine de l'intégration sociale développant des initiatives à l'attention de personnes étrangères y ont eu accès, selon des modalités fixées. Parmi celles-ci, figurait la possibilité d'obtenir une subvention pluriannuelle de trois ans – ce qui est quand même intéressant pour une stabilisation.

Cependant, ce ne sont toujours que des appels à projets momentanés, donc, ce sont des ajouts qui peuvent se faire étant donné qu'une École de devoirs peut être à la fois subventionnée comme École de devoirs par la Communauté française avec un complément émanant de la Région wallonne pour un programme particulier d'intégration de personnes étrangères.

Les projets pouvaient être déposés jusqu'en juin afin de procéder aux dépenses en septembre. Quant aux subsides, ils ne concernaient que les frais de personnel et de fonctionnement.

J'aimerais aujourd'hui faire le point avec vous, Madame la Ministre, sur les 114 dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets 2006, et savoir combien concernaient des projets d'écoles de devoirs situées en Wallonie ?

Qu'en est-il pour 2007 ? Sachant que le Budget de la Région wallonne en matière d'intégration a été augmenté, est-il compris dans cette augmentation un appel à projets au secteur associatif actif dans le domaine de l'intégration ?

Comme vous l'aviez annoncé l'an passé au sein de cette Commission, la révision du décret du 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère est-elle à l'ordre du jour ? En effet, depuis sa publication et sa mise en application, le paysage du secteur s'est profondément modifié avec l'élargissement des frontières européennes, d'une part, et avec l'arrivée de nouveaux primo arrivants, d'autre part.

Enfin, en avril 2006 vous plaidiez en faveur d'une «entente globale» entre les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne, assortie éventuellement d'un accord de coopération, pour un financement croisé des écoles de devoirs. Qu'en est-il aujourd'hui ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Madame la Députée, comme vous le rappelez, après les difficultés strictement conjoncturelles connues en 2005 et conformément à mes engagements, j'ai consacré la somme d'un million d'euros en 2006 à l'appel à projets visant le secteur associatif actif dans le domaine de l'intégration des personnes issues de l'immigration et ce, selon le calendrier annoncé.

De plus, j'y ai offert la possibilité à des opérateurs relevant de la tutelle d'autres départements que le mien, d'introduire une demande de subvention, complémentaire à leur financement structurel, pour autant que le projet proposé, vise bien le public ciblé par cet appel à projets. Cela concerne des OISP, des EFT, mais également les Écoles de devoirs auxquelles vous faites allusion.

Ainsi, sur les 114 dossiers retenus, 22 concernent des Écoles de devoirs ou des structures se présentant comme telles, développant entre autres choses «une aide aux devoirs», du «rattrapage scolaire», du «soutien scolaire» ou de la «lutte contre le décrochage scolaire».

Par ailleurs ma proposition de conclure avec la Communauté française un accord de coopération dans ce cadre est toujours d'actualité, nous avons d'ailleurs eu quelques rencontres avec les collaborateurs du Cabinet de Mme la Ministre Arena, mais je dois constater que mon courrier à Mme la Ministre Fonck reste à ce jour sans réponse.

Pour 2007, je compte, bien entendu, relancer un nouvel appel à projets.

Préalablement et dans les prochaines semaines, je proposerai à certaines associations la reconduction de la subvention accordée en 2006, en m'appuyant, comme annoncé, sur des conventions pluriannuelles limitées à 3 ans, ce que me permet le décret du 4 juillet 1996.

En plus, vous devez savoir que dans le cadre du développement du «Plan Marshall», je peux attribuer à ce jour, 34 postes APE et 25 postes PTP, à ce secteur qui est en demande de personnel. Aussi, sur base de l'engagement des opérateurs concernés à recruter du personnel et à se professionnaliser, je souhaite, pour les préserver, les extraire du contexte aléatoire des appels à projets et les engager prioritairement dans un processus de pérennisation.

Ainsi, l'octroi de postes de travail, conjugué à la garantie d'une subvention pour 3 ans permettant notamment leur nécessaire cofinancement, garantira aux dites associations une plus grande stabilité et un travail plus efficace.

Au-delà de cela, je n'exclus rien, ni le renouvellement de ces conventions après la période de 3 ans, ni l'accès d'autres opérateurs au processus de pérennisation. De cette manière, et ces garanties étant données, je pourrai dans la foulée réserver l'appel à projets 2007 aux autres opérateurs.

Cependant, sachez qu'ils peuvent déjà, comme d'autres, introduire jusqu'au 2 février prochain, date de clôture de l'appel, un dossier dans le cadre du FIPI 2007, que je cofinancerai comme les autres années.

Il est clair que le décret du 4 juillet 1996 nécessitera une actualisation et devra formaliser le processus évoqué. Il a déjà, ainsi que son arrêté d'exécution, subit plusieurs modifications depuis sa promulgation.

Toutefois, préalablement, je souhaite mettre en application les modalités prévues par le PST3, qui consacre à partir de 2007, un montant supplémentaire de 700.000 euros par an pour le secteur, en vue de renforcer les Centres régionaux d'intégration et les actions de citoyenneté. Mes collaborateurs ont, dans ce contexte, rencontré fin de l'an dernier les directions pour envisager sa mise en œuvre et l'avenir du secteur.

Vous le soulignez, le paysage de ce secteur a évolué et il importe de rencontrer et de répondre aux besoins émergents. Cela doit se faire en s'appuyant sur les structures existantes, que je m'attacherai à conforter. C'est le cas du secteur associatif dont je viens de parler, mais également des opérateurs publics.

À ce propos, je viens d'écrire à l'ensemble des Bourgmestres concernés, à l'aube de leur nouvelle mandature, pour les inviter à désigner au sein des instances des Centres régionaux d'intégration, les représentants les plus motivés pour enrichir le débat et à y investir plus, en les soutenant, les actions développées.

Dans ce contexte, il appartiendra aux Centres d'orchestrer une mise en réseau de l'ensemble des acteurs et de définir en toute collégialité un «plan stratégique», définissant les objectifs prioritaires à développer et le rôle de chacun pour les atteindre.

Vous le voyez, les perspectives ne manquent pas et elles mettront immanquablement en évidence la nécessité d'une approche transversale qui concernera l'ensemble des départements et les actions de chacun.

M. le Président. – La parole est à Mme Corbisier-Hagon.

Mme Corbisier-Hagon (cdH). – Merci pour la réponse globale que vous venez de faire relative à toute la politique de l'intégration. Il est vrai que ma question portait essentiellement sur les Écoles de devoirs et donc, je vais réagir essentiellement sur les Écoles de devoirs, même si l'autre versant est intéressant.

Je pense qu'il n'y a pas uniquement Mme la Ministre Fonck qui est intéressée par la question au niveau de la Communauté française, mais Mme la Ministre Laanan a aussi tout un versant qui la concerne et pour lequel elle doit mener également des modifications au décret de la Communauté française. Nous sommes donc en attente également et il ne faut pas oublier ce pan de la réflexion.

Vous parlez de pérenniser les APE et les PTP, fort bien. J'espère qu'ils seront pérennisés sur les critères précis. Je pense que si le secteur a besoin de pérennisation, les personnes qui doivent être pérennisées ont besoin aussi de critères précis auxquels elles doivent répondre, ainsi que les associations qui mettent en place les projets.

Je ne peux espérer qu'une chose, c'est que ces appels à projets soient un lien entre un élément existant et une pérennisation définitive, même si cette pérennisation ne doit pas fermer la porte à des projets futurs qui pourraient être intéressants.

(M. Avril, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA PROBLÉMATIQUE DE LA CONCURRENCE DES TITRES-SERVICES AUX SERVICES D'AIDES À DOMICILE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «la problématique de la concurrence des titres-services aux services d'aides à domicile».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, je me permets de revenir sur un sujet à propos duquel nous avions déjà fait le point l'an passé, et plus précisément en mars 2006, qui portait sur la concurrence qui se fait jour entre le système des aides familiales, soutenu par la Région wallonne, et le système des aides ménagères, qui lui est à replacer dans le cadre des titres-services au niveau du fédéral.

Je vous relayais la préoccupation du secteur des aides familiales dont certaines tâches chevauchent celles effectuées par les aides ménagères qui relèvent, pour leur part, du système des titres-services.

À ce moment était également en discussion au Cabinet du M. le Ministre Demotte la définition d'une série de tâches qui incomberaient à l'aide soignante, tâches qui seraient reprises dans un arrêté royal.

Dans votre réponse, vous releviez très justement que 70 % du temps de travail des aides familiales est consacré aux personnes âgées. Celles-ci se doivent

d'être porteuses d'un diplôme d'auxiliaire polyvalente et de suivre des formations permanentes pour répondre à l'évolution des demandes des particuliers.

Précisant que ces deux fonctions étaient bien différentes et qu'il fallait éviter toute confusion au niveau de compétences requis, vous avez alors demandé au Centre de recherches CERISIS une étude pour «objectiver le risque de concurrence entre les deux professions». Les résultats de cette étude étant attendus dans le courant de l'année 2006, vous aviez annoncé que vous prendriez alors les décisions qui vous paraîtraient opportunes en fonction des résultats de celle-ci.

Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Concernant la question des tâches incombant à l'aide soignante et relevant du Cabinet du Ministre Demotte, vous aviez précisé que ce statut était en discussion au sein de la conférence interministérielle sur la Santé à laquelle vous participez. Pouvez-vous également nous dire ce qu'il en ressort ?

Nous connaissons tous ici votre engagement pour un secteur qui est omniprésent dans le quotidien de nos concitoyens. Dès votre arrivée, vous avez posé des gestes forts, notamment en relevant les contingents d'heures.

Les précisions que vous nous apporterez seront de nature à non seulement rassurer tout un secteur, mais en plus, à l'éclairer sur son avenir.

Je vous remercie d'avance, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Monsieur le Député, votre question me fournit l'occasion d'apporter une série de précisions supplémentaires depuis notre dernier échange sur le sujet. Comme vous l'aviez appris à l'époque, une étude avait été confiée au Centre de recherches CERISIS afin d'objectiver le risque de concurrence entre les deux professions, pour une part, d'aides familiales dont le statut est régi par un arrêté du Gouvernement wallon, pour l'autre, d'aides ménagères intervenant dans le cadre du dispositif des titres-services instauré à l'échelon fédéral.

Certes, le Comité d'accompagnement de cette étude n'a pas encore terminé son travail et marqué son approbation finale. C'est donc avec grand plaisir que je vous en communiquerai le résultat d'ensemble d'ici quelques semaines.

Néanmoins, le bon avancement des chercheurs du CERISIS me permet déjà de vous donner les premiers éléments de réponse.

L'enquête a été réalisée sur un échantillon bien équilibré et porte sur l'année 2004. En effet, les données sont tirées d'interviews effectuées auprès de :

– 9 services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées émanant du public et des trois fédérations privées ;
– 215 usagers répartis entre les bénéficiaires de services d'aides familiales, d'aides ménagères hors système des titres-services et d'aides ménagères ressortissant du dispositif titres-services ;
– 223 travailleurs également répartis entre certains types de prestataires.

Les résultats de l'enquête ont été resitués dans la période 2003-2005. Ils indiquent une série de tendances qui appellent quelques commentaires.

L'année 2005 a présenté un taux moyen de croissance de 45 % des ETP aides ménagères «titres-services» sans provoquer de réelle diminution d'heures et d'usagers en aides familiales. Le relèvement du contingent d'heures subventionnées explique partiellement ce constat positif.

Mais il s'avère, en outre, qu'une demande importante existe. Elle continue de constituer un gisement d'emplois. Certes, cette augmentation importante d'aides ménagères «titres-services» semblait susciter la méfiance des aides familiales. À cet égard, je rappelle que ces deux services se distinguent au plan du contenu et au plan du public cible. L'enquête établit une fréquence maximale de chevauchement – 1 usager sur 5 –, lorsque des aides ménagères intervenant pour l'entretien font preuve d'aide relationnelle, écoute, dialogue, conseils. La distinction entre les deux services paraît d'ailleurs bien intégrée par les services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées.

L'enquête révèle en effet une raréfaction des services qui cumulent les deux types d'aides ménagères «titres-services» et non «titres-services». En outre, l'enquête témoigne aussi d'un grand souci de cohérence de la part des SAFPA. Ils considèrent en effet l'activité d'aide ménagère développée dans le cadre des «titres services» comme un service «satellite» par rapport aux autres services sociaux offerts.

Par ailleurs, certaines pratiques émanant de la réglementation régionale et justifiant des subventions régionales sont reproduites dans des services recourant aux titres-services : l'analyse de la demande, le rôle d'un coordinateur, l'encadrement administratif et social. C'est donc une forme de complémentarité qui s'ébauche.

Enfin, une dernière perspective parmi les résultats d'enquête retient l'attention : 17 % des bénéficiaires d'aides ménagères «titres-services» ont entre 60 et

80 ans, 29 % ont plus de 80 ans, 17 % présentent une légère perte d'autonomie, 6 % une forte. Cette observation confirme le constat d'une forte demande mais l'oriente vers le champ spécifique des services d'aide aux familles et personnes âgées. Elle souligne aussi la question de l'attitude des bénéficiaires à l'égard d'une réorientation des services. Cette question aura inévitablement pour cadre non seulement la problématique de la relation instaurée entre usagers et prestataires mais aussi – et vous le savez bien – la concurrence du prix du titre-service vis-à-vis du barème aide familiale.

Vous en conviendrez, l'intérêt de cette étude réside dans le fait d'ajuster demain une politique familiale, d'emploi et de soutien à une société «seniors admis» en continuant d'encourager les meilleures articulations mais aussi en favorisant l'évolution d'une demande.

Le rapport définitif de cette étude sera disponible pour la mi-février. Ses conclusions mériteront très vraisemblablement d'être communiquées auprès de l'ensemble des acteurs du secteur et tout particulièrement auprès des travailleurs inquiets par le succès des titres-services. C'est bien volontiers que je poursuivrai alors avec vous un échange destiné à mieux assurer le soutien aux familles et aux personnes âgées.

Quant au projet d'arrêté royal fixant les activités d'aides soignantes, il a été adopté l'année dernière et fait l'objet d'un recours introduit par la Communauté flamande. Un groupe de travail reprendra ses activités dans ce cadre interministériel. J'y serai extrêmement attentive, d'autant plus que nous disposerons, grâce à l'étude CERISIS, d'éléments concrets de discussion.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Merci, Madame la Ministre pour m'avoir apporté des précisions et surtout pour m'avoir déjà donné rendez-vous à la fin de l'étude. Je me doutais un peu que l'étude n'était pas encore parue dans son intégralité. C'est avec grand plaisir que je pourrai vous revoir. Par ailleurs, suite aux éléments que vous venez déjà de nous donner, je ne manquerai pas de les rapporter aux personnes concernées dans ce secteur afin qu'ils me fassent part de leur avis. Mais ce que vous venez de nous dire, me rassure et donc cela devrait également rassurer l'ensemble des aides familiales et des seniors sur leur avenir.

Il est vrai que, à Seraing tout comme à Saint-Nicolas, notre association est très dynamique et mérite de vivre et de continuer à évoluer.

QUESTION ORALE DE Mme DETHIER-NEUMANN À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA CRÉATION D'EMPLOIS EN ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ DANS LE CADRE DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «la création d'emplois en Entreprises de travail adapté dans le cadre du Plan de cohésion sociale».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo) – Monsieur le Président, Madame la Ministre, je reviens à nouveau sur le Plan de cohésion sociale, car vous y prévoyez un budget important de 2.200.000 euros pour y développer 200 emplois supplémentaires dans les Entreprises de travail adapté (ETA). 200 autres emplois doivent encore y être créés, même si je ne distingue pas à travers quel budget. Au total, il est permis d'espérer 400 nouveaux emplois en ETA.

Ces entreprises présentent un intérêt certain, dans la mesure où elles permettent à certaines personnes handicapées d'avoir accès à ces lieux de travail. Mais pour la majeure partie de ces personnes, c'est à un emploi «ordinaire» qu'elles devraient pouvoir accéder. Et cela demande des efforts de respect des quotas au sein des administrations, ainsi que des mesures incitatives pour créer de l'emploi.

Je désire savoir sur quels critères vous vous êtes basée pour définir ce chiffre de création d'emploi en ETA.

Je voudrais également savoir si vous travaillez au sein du Gouvernement à faire respecter les quotas par l'Administration wallonne.

Enfin, je voudrais que vous nous informiez sur le travail des inspecteurs de l'AWIPH par rapport aux ETA :

– combien d'inspections ont été effectuées en 2005 et en 2006 ?
– combien d'ETA ont été contrôlées ?
– quels sont les éléments négatifs le plus souvent pointés par les inspecteurs quant au fonctionnement de ces ETA, au respect des législations en vigueur et aux conditions de travail ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Madame la Députée, le Plan de cohésion sociale décline une série d'actions concrètes articulées autour de six axes dont un consacré aux personnes handicapées.

Le subventionnement de 400 nouveaux emplois prévus par le Plan de cohésion sociale vise donc, d'une part et prioritairement, à favoriser le développement de l'emploi des personnes handicapées et, d'autre part, à rencontrer la demande du secteur des entreprises de travail adapté dans la mesure où celui-ci atteint globalement le quota d'emplois prévus par la réglementation. Il s'agit ainsi de contribuer à la création d'activités.

Cela étant, je vous rejoins parfaitement lorsque vous dites que pour la plus grande majorité des personnes handicapées, c'est à un emploi ordinaire qu'elles aspirent.

À cet égard, je vous informe que le Gouvernement wallon a approuvé, à mon initiative, et en première lecture ce jeudi 25 janvier 2007, un nouveau projet d'arrêté visant à promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées sur le marché de l'emploi.

J'ai en effet obtenu du Gouvernement wallon des moyens complémentaires non négligeables, à affecter dans le cadre de la dotation 2007 de l'AWIPH, soit, globalement, 3.667.000 euros, pour l'apport de politiques nouvelles. Ces moyens permettront notamment la mise en œuvre de ces nouvelles réglementations qui, pour l'essentiel, consistent en une réforme des aides existantes à l'égard tant des entreprises que des travailleurs handicapés, de sorte à optimaliser et à simplifier ces aides.

Ces mesures envisagées prévoient donc notamment :

– une simplification des mécanismes liés à l'octroi de la prime de compensation aux entreprises qui engagent ou maintiennent à l'emploi des travailleurs handicapés ainsi que la suppression de sa dégressivité. – Je vais expliquer. – Donc, la prime était dégressive, nous avons supprimé la dégressivité, ce qui va tout de même constituer pour les employeurs un arrivant de plus et une facilité ;
– une simplification du mécanisme de calcul et d'octroi des indemnités de formation versées aux personnes handicapées qui bénéficient d'un contrat d'adaptation professionnelle en entreprise ;
– un élargissement des critères d'octroi de la prime aux travailleurs indépendants.

Ce sont trois mesures qui, concrètement, sont destinées à l'emploi ordinaire dans les entreprises.

L'aspect que vous abordez du respect des quotas par l'Administration wallonne, vous le savez, ils sont régis par le Code de la Fonction publique. Il s'agit d'une compétence de mon collègue, le Ministre Courard. Mais cela étant, je vous informe que lui et moi, nous avons décidé d'organiser le 28 février prochain, une séance de sensibilisation relative à l'emploi des personnes handicapées au sein de la Fonction publique régionale.

Cette journée de sensibilisation a fait l'objet d'une présentation succincte par nos collaborateurs respectifs et par un fonctionnaire de l'AWIPH lors de la dernière réunion du Collège des fonctionnaires généraux qui s'est tenue le 10 janvier dernier.

Enfin, vous souhaitiez être informé sur le travail des inspecteurs de l'AWIPH dans les ETA, actuellement nous avons 58 entreprises de travail adapté qui sont agréées et subventionnées par la Région.

Au cours des exercices 2005 et 2006, les services de l'AWIPH ont effectué 114 visites d'inspection en 2005 et 122 visites d'inspection en 2006. Sur l'ensemble des deux exercices, les 58 ETA ont au moins fait l'objet d'un audit financier approfondi, en l'occurrence une évaluation de la performance financière et de la pertinence de l'outil de gestion financière ainsi que des informations que cet outil est en mesure de produire.

Ces 58 ETA dont l'agrément arrivait à échéance dans cette période ont, en outre, fait l'objet d'un audit de qualité portant sur la conformité aux normes d'agrément en regard de l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 novembre 2002. Cet audit a aussi porté sur l'évaluation du *management*, organisation et fonctionnement des ETA et sur l'évaluation de la manière dont elles favorisent l'intégration sociale et professionnelle des travailleurs handicapés qu'elles emploient.

Pour ce qui est des aspects moins positifs le plus souvent pointés par les inspecteurs, quant au fonctionnement des ETA, au respect de la réglementation ou des conditions de travail, il convient de noter l'augmentation du chômage économique et la mise en place relativement lente du dispositif d'auto-évaluation prévue par la législation sur les performances économiques et sociales des ETA, et le niveau de satisfaction de leurs travailleurs.

D'autres éléments sont à parfaire, tels que :

– la mise en place d'un système d'évaluation du personnel permettant un accompagnement tout à fait personnalisé pour la bonne intégration et le développement optimal de chaque travailleur ;
– la formation continue des travailleurs handicapés reste parfois à formaliser ou encore à systématiser ;
– et l'implication des travailleurs dans la vie des ETA.

À côté de cela, quelques points positifs ont été mis en lumière :

– la qualité de la gouvernance des pouvoirs organisateurs qui, dans l'ensemble, tend à s'améliorer ;
– la politique salariale qui prend désormais la plupart de temps en considération le mérite et les compétences des personnes handicapées ;
– le système de gestion financière qui est devenu plus performant et de plus en plus souvent conforme aux exigences légales ;
– l'attention soutenue à la sécurité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail ;
– la professionnalisation de l'ensemble du secteur qui s'inscrit dans des démarches qualité de type ISO, notamment ;
– et les renforcements du pôle social des ETA, notamment au travers du maintien à l'emploi des travailleurs vieillissants, de la création des sections d'accueil et de formation et de la gestion des caisses sociales.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo) – Je remercie Mme la Ministre pour ces informations et je reviendrai plus tard quand le projet de décret sera sur la table pour rediscuter de la direction que prendra la réforme.

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE
ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES EFFORTS EN MATIÈRE D'ACCUEIL
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
DANS LE CADRE
DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances, sur «les efforts en matière d'accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre du Plan de cohésion sociale».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo) – Madame la Ministre, dans le cadre du Plan de cohésion sociale, vous avez annoncé par communiqué de presse, début novembre, que vous aviez identifié une série de mesures concrètes et porteuses, de nature à améliorer et diversifier l'offre en matière d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de handicap. Vous avez aussi prévu de lever progressivement le moratoire qui pèse sur les places d'accueil et d'hébergement pour ces personnes, de créer des centres de crise et de courts séjours, notamment pour soulager les proches.

Cela paraît à première vue s'inscrire dans la ligne de la politique développée par votre prédécesseur. Vous savez en effet que le moratoire en question a déjà été contourné sous la dernière législature via des projets particuliers, des projets pilotes et via la réforme des services d'accueil, afin de disposer davantage de places pour adultes. Il est donc évident que l'évolution doit continuer.

Pas mal de personnes en situation de handicap pourraient ne pas résider en hébergement si d'autres solutions leur étaient offertes, tel que les courts séjours, les places de répits, les aides familiales. Cela libérerait évidemment des places pour les personnes polyhandicapées dont le nombre de demandes ne cesse de croître. Mais contrairement à ce que vous affirmez, vos avancées n'ont rien de neuf du fait que M. Detienne avait en son temps, déjà développé ce type de prise en charge. Je suis d'accord sur le fait que vous consolidez la situation via un budget de 700.000 euros – et c'est bien – ce qui représente 20 à 30 prises en charge complémentaires, mais malheureusement, je ne vois dans cette manœuvre aucune innovation.

Quand vous évoquez les familles ou les proches des personnes en situation de handicap, je ne peux m'empêcher de penser aux facilités qui pourraient leur être attribuées. Par exemple, on pourrait favoriser la souplesse dans leurs horaires de travail en soutenant fiscalement leur employeur, ou en leur permettant de ne pas perdre leurs droits sociaux quand ils décident de s'occuper de leur conjoint, enfant, frère, ou sœur…, ce qui d'autant plus, diminuerait la pression de la demande sur les services de prises en charge.

Tout ceci devrait – de toute urgence – être abordé globalement au sein de la Commission Interministérielle *ad hoc*. Je souhaite dès lors vous demander de nous indiquer si tel est le cas et quel est votre agenda à ce sujet.

Enfin, j'aimerais connaître plus précisément les mesures que vous envisagez en matière d'accueil. Pourriez-vous m'en communiquer les critères retenus pour faire vos choix ?

Je souhaite également recevoir, éventuellement hors séance, le détail de ces mesures, ainsi que la localisation retenue.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Madame la Députée, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exposer, j'ai obtenu, pour cette année, du Gouvernement wallon, des moyens supplémentaires non négligeables, en l'occurrence, 3.667.000 euros qui ont été dédicacés au budget 2007 de l'AWIPH, afin de lancer des politiques nouvelles. Ce sont bien des moyens supplémentaires pour des politiques nouvelles.

Je rappelle simplement qu'il s'agit des mesures suivantes :

– actuellement, plus d'une vingtaine de services agréés par l'AWIPH assurent, sans subventionnement, des activités en accueil de jour et résidentiel pour plus de 350 personnes handicapées. Ces services contribuent de manière conséquente à répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées et de leur famille ;

– un budget d'un million d'euros a été réservé pour assurer, par le biais d'un dispositif de convention à mettre en place entre l'Agence et les services, un subventionnement de certaines de leurs activités ;

– le Comité de gestion de l'AWIPH a décelé un manque de places d'accueil de jour pour adultes. J'ai donc prévu un budget de 900.000 euros dans la perspective d'une levée partielle du moratoire visant la création d'une cinquantaine de places de ce type ;

– la prise en charge et l'encadrement d'un enfant ou d'un adulte présentant un handicap mobilisent – vous le savez – à tous points de vue, au sein de la famille, une énergie considérable. C'est pourquoi, des moyens nouveaux vont permettre de créer des places de type «halte-répit» et/ou «de crise» ;

– l'autonomie des personnes qui en ont les capacités va être favorisée à travers la mise à disposition de places en service résidentiel de transition. Le budget alloué à cet effet est de 700.000 euros.

En ce qui concerne les détails des mesures, les critères de choix et de répartition, il ne m'est, à ce stade, pas possible de vous communiquer de plus amples informations.

En effet, je dois soumettre au Gouvernement wallon les dispositions réglementaires qui permettront la levée partielle du moratoire ainsi que la mise en place des dispositifs et mécanismes de subventionnement utiles à la mise en place de nouvelles politiques en faveur des personnes handicapées.

Il appartiendra, dans un second temps, au Comité de gestion et à l'Agence d'en assurer l'exécution.

Je ne puis dès lors que vous inviter à suivre l'évolution des projets qui sont mis en chantier et à propos duquel, vous le comprenez bien, ils s'inscrivent dans ma préoccupation de répondre aux situations et aux besoins des personnes handicapées elles-mêmes.

Pour ce qui concerne les facilités évoquées pour les familles et les proches des personnes en situation de handicap, et en l'occurrence l'assouplissement des horaires de travail, via un soutien fiscal aux entreprises ou encore le maintien des droits sociaux lorsqu'une personne s'occupe d'un proche en situation de handicap, il s'agit bien sûr de projets qui relèvent strictement des compétences fédérales. Ceux-ci ont, de fait, été abordés lors de réunions d'un groupe de travail mis en place par une décision du Comité de concertation du 4 octobre 2006, ensuite, de la Conférence interministérielle «Bien être, Sport et Famille».

Ils ont cependant fait partie d'un cadre de réflexion beaucoup plus large portant sur des mesures concrètes à prendre en termes de soutien et d'aide aux familles des personnes handicapées. À cet égard, je me dois de souligner que depuis plus d'un an, les Communautés et les Régions demandent qu'un règlement d'ordre intérieur soit établi au sein de cette conférence et que les règles de concertation soient respectées. Ceci a, en outre, été réclamé déjà lors de deux conférences interministérielles. L'établissement, malheureusement, de ce cadre réglementaire est actuellement bloqué, compromettant ainsi le bon déroulement des travaux du groupe de travail, que, je dois avouer, les Communautés et Régions ont tendance à déserter, mais je vous rassure tout de suite, mon Cabinet a été présent à chacune de ces réunions.

Enfin, pour parfaire votre information, sachez que ce groupe de travail, chargé de définir un plan coordonné de mesures concrètes, devait se centrer sur les apports financiers du Gouvernement fédéral, ce qui semble, aujourd'hui, fortement compromis, considérant que le budget fédéral 2007 ne prévoit malheureusement encore rien en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo) – Madame la Ministre, j'ai bien entendu vos réponses. Effectivement, je suivrai le subventionnement lorsqu'il arrivera sur la table du Gouvernement, ainsi que lors de sa mise en place sur le terrain, même si, à ce niveau, ce sera plus difficile. Mais là aussi, j'attendrai votre rapport.

Par contre, pourriez-vous, peut-être à un autre moment, nous expliquer en quoi consistent les blocages survenus lors des Conférences interministérielles ? Y a-t-il selon vous des moyens pour y remédier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances. – Je dirais qu'il y a la question du règlement d'ordre intérieur qui est complexe puisqu'il était prévu une présidence tournante et que cela ne se met pas en place. C'est un aspect qui est mineur.

L'aspect majeur c'est que la politique des handicapés étant une politique quasi essentiellement régionalisée, il est bien évident que si le Fédéral veut mener des politiques nouvelles, il faut qu'il procure les moyens.

Il n'entre pas dans mes intentions, ni d'ailleurs dans celles de la Région flamande, de transférer nos moyens au Fédéral pour qu'il mène des politiques. Si le Fédéral souhaite mener des politiques concrètes en matière de politique des personnes handicapées, il doit amener aussi des moyens. Et le blocage, pour le moment, se trouve là parce que le Fédéral ne veut pas fournir les moyens.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Les questions orales n° 3, 7, 8 et 9 inscrites à l'ordre du jour étant transformées en questions écrites et la question n° 6 étant reportée ultérieurement, ceci clôture nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 18 heures 16 minutes*.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
EFT	Entreprise de formation par le travail
ETA	Entreprise de travail adapté
ETP	Équivalent temps-plein
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
OIP	Organisme d'intérêt public
OISP	Organisme d'insertion socioprofessionnelle
PST	Plan stratégique transversal
PTP	Programme de transition professionnelle